

COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN
Q4, Avenue Sir Guy Forget - B.P.7
Quatre-Bornes
Maurice
Tél : +230 427 6172
+230 427 6199
+230 427 3366
Fax : +230 425 2709
Courriel : secretariat@coi-ioc.org
Site web : www.coi-ioc.org

RAPPORT ANNUEL 2009

25 Ans DE COOPERATION REGIONALE COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

RAPPORT ANNUEL 2009

rapport annuel COI 2009

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 6
MESSAGE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA COI 7
ZOOM SUR LES 5 ÉTATS MEMBRES 8
MANDAT DE LA COI 10
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COI 11
QUELQUES CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS EN 2009 12

1 • UN ACTEUR DIPLOMATIQUE DE PREMIER PLAN

INTRODUCTION 14
REPRÉSENTATION DE LA COI DANS LES ENCEINTES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES 15
DIPLOMATIE PRÉVENTIVE PLUS ACTIVE 16

2 • UN LEVIER D'INTÉGRATION RÉGIONALE ET DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

INTRODUCTION 18
GESTION DURABLE DES RESSOURCES 19
STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE 20
PLAN RÉGIONAL DE SURVEILLANCE DES PÊCHES 21
PROGRAMME RÉGIONAL DE MARQUAGE DE THONS 22
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE DURABLE 23
INTENSIFICATION DES ÉCHANGES 24
PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ 25
STRATÉGIE D'AIDE AU COMMERCE 26
TRANSPORTS MARITIMES 27
CONNECTIVITÉ INTER-ÎLES (SEGANET) 28

3 • UN CATALYSEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'HOMME AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 30
INTRODUCTION 31
SANTÉ 32
LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA (AIRIS) 33
RÉSEAU DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION DES ÉPIDÉMIES 34
DROITS DE L'ENFANT (ODEROI) 35
GENRE ET DÉVELOPPEMENT 36
RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES 37
LUTTE CONTRE LES GRANDS DÉLITS 38

LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES 39
INTRODUCTION 40
PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE LA ZONE CÔTIÈRE (PROGECO) 41
RÉSEAU DES AIRES MARINES PROTÉGÉES (RAMP-OI) 42
AUTOROUTE MARITIME ET PRÉVENTION DE LA POLLUTION MARINE 43
AMESD 44
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 45

4 • UN FÉDÉRATEUR D'IDENTITÉ INDIANOCÉANIQUE

INTRODUCTION 47
COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ET DE RECHERCHE 48
COOPÉRATION CULTURELLE ET AUDIOVISUELLE 49

5 • DES PARTENARIATS DIVERSIFIÉS ET CONSOLIDÉS

DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS 51
COOPÉRATION ÉTROITE AVEC L'UNION EUROPÉENNE 52

6 • UNE COI RESTRUCTURÉE, PLUS FORTE ET PLUS VISIBLE

RENFORCEMENT ET RESTRUCTURATION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 54
CONSOLIDATION DU BUDGET, AVEC DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE ET DE TRANSPARENCE 55
PLUS GRANDE VISIBILITÉ 56

ANNEXES

PARTENARIATS DE LA COI 58
BUDGET 2009 60
INDEX DES SIGLES ET ACRONYMES 61
PERSONNEL DE LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN 64



AVANT - PROPOS

Message du Secrétaire Général



Callixte d'Offay
Secrétaire Général

Dès ma prise de fonctions en juillet 2008, j'ai sillonné nos îles pour prendre le pouls de la situation. J'ai pris conscience de leur beauté, de leur potentiel de développement. J'ai mesuré la force des attentes des populations à l'égard de la COI.

La restructuration de la COI a été un des premiers grands chantiers de mon mandat. Pour faire face au nombre croissant de projets, à la diversification des sources de financement et aux exigences des bailleurs de fonds. Les mesures que nous avons prises en 2009 contribuent à améliorer l'efficacité, la transparence et la fiabilité de la COI. Nous avons renforcé le Secrétariat Général, réparti de manière plus rationnelle les portefeuilles d'activités entre les chargés de mission et mis en place de nouvelles mesures et procédures qui répondent aux normes internationales de gestion.

Début 2009, la crise malgache est venue nous rappeler qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans stabilité politique. Par les liens de solidarité et d'amitié qu'elle a réussi à tisser entre ses membres, au fil des ans et de nombreuses coopérations fonctionnelles, la COI a montré qu'elle avait une véritable légitimité régionale à intervenir dans le règlement des crises et l'accompagnement des processus électoraux. Par ailleurs, j'ai saisi toutes les occasions de faire entendre la voix distincte de notre organisation dans le concert des Nations, en mettant en avant la singularité de nos problématiques insulaires. Cette spécialisation insulaire est la principale valeur ajoutée de la COI sur la scène régionale et internationale. Il nous incombe de la faire reconnaître davantage encore.

Dans un contexte mondial marqué par de multiples crises (alimentaire, sanitaire, sécuritaire, financière, énergétique, et écologique), la coopération de proximité prend à mon sens une nouvelle dimension. Nous devons être proactifs et faire de la COI le levier d'une véritable intégration régionale, en imbriquant mieux les différents aspects du développement durable et en élaborant des stratégies régionales qui tireront leur efficacité de leur cohérence, des complémentarités entre les programmes et de leur pouvoir de capitalisation. C'est dans ce contexte que la COI instruit des actions qui permettront à nos pays membres d'être mieux armés pour répondre aux défis émergents et éviter la marginalisation. Pour cela, nous avons renforcé notre collaboration avec des partenaires comme l'Union Européenne, la France, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement. Dès 2010, notre organisation va débuter la mise en œuvre de deux projets sur les Petites Economies Insulaires en Développement (PEID) et la pêche, pour l'ensemble de l'Afrique australe et orientale et les îles du sud-ouest de l'océan Indien, dans le cadre du 10e FED. Et nous prévoyons d'instruire d'autres projets régionaux sur la biodiversité, la sécurité alimentaire, les transports et communications, les énergies renouvelables, etc.

Depuis 25 ans, la COI construit des passerelles entre nos pays. Elle permet aux hommes et aux femmes de la région de se découvrir et de s'apprécier. Nous devons aujourd'hui intensifier notre collaboration avec le secteur privé, les ONG et toutes les forces vives de la société, pour réussir le pari du développement durable. Je pense aux femmes. Je pense aussi beaucoup aux jeunes générations. Faisons en sorte qu'elles puissent trouver demain dans nos îles la place qui leur revient. Et misons ensemble sur l'avenir, en nous appuyant sur une COI forte, engagée et imaginative qui puisse répondre aux préoccupations de nos populations.

Message de la Présidence française de la COI

La France assure depuis avril 2009 la présidence tournante de la Commission de l'Océan Indien. Alain Joyandet, Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie définit les grandes orientations de la présidence française de la COI et Philippe Leyssene, Ambassadeur délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien, souligne le rôle que peut jouer La Réunion dans cette stratégie de coopération régionale.

« Priorité à la santé publique, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la piraterie maritime »



« Je souhaite que notre présidence soit très active et centrée sur les préoccupations quotidiennes des quelque 23 millions d'hommes et de femmes qui vivent dans les îles de l'océan Indien. J'ai d'ailleurs eu déjà l'occasion d'énoncer nos trois grandes orientations pour cette présidence : il s'agit des questions de santé publique, de sécurité alimentaire et de lutte contre la piraterie maritime. En matière de santé publique, nous souhaitons encourager une meilleure organisation de l'offre de soins au profit des populations et une plus grande synergie au niveau de la recherche et des études médicales. Pour rendre un meilleur service médical aux populations, les pays partenaires doivent se concerter et bâtir un projet à partir des infrastructures existantes. Dans le domaine alimentaire, nous devons préparer l'avenir et assurer les approvisionnements en quantité et en qualité. Enfin, en matière de lutte contre la piraterie maritime -préoccupation vive dans la zone- nous devons coordonner nos efforts pour assurer la sécurité des personnes et garantir les échanges économiques. »

Extrait de l'interview donnée en juillet 2009 au magazine Eco Austral par Alain Joyandet

« La Réunion peut mettre ses compétences au profit des pays environnants »



Les 10 et 11 décembre 2009, La Réunion a organisé une conférence sur la coopération régionale qui a rassemblé 120 participants -responsables administratifs, élus et représentants du monde socio-économique de la France dans l'océan Indien-, autour de thématiques comme la santé, l'économie maritime, les échanges et les avancées sanitaires. Philippe Leyssene, Ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone de l'océan Indien, a évoqué à cette occasion la nécessité de bâtir une « *stratégie régionale d'insertion des collectivités françaises dans l'océan Indien se basant davantage sur le terrain* » et d'avoir ainsi une spécialisation plus forte. « *La Réunion a de nombreuses compétences dans les domaines de la technologie, de la formation, et un grand savoir-faire dans l'environnement qu'elle peut mettre au profit des pays environnants .*»

► AVANT - PROPOS

Zoom sur les 5 Etats membres

Union des Comores

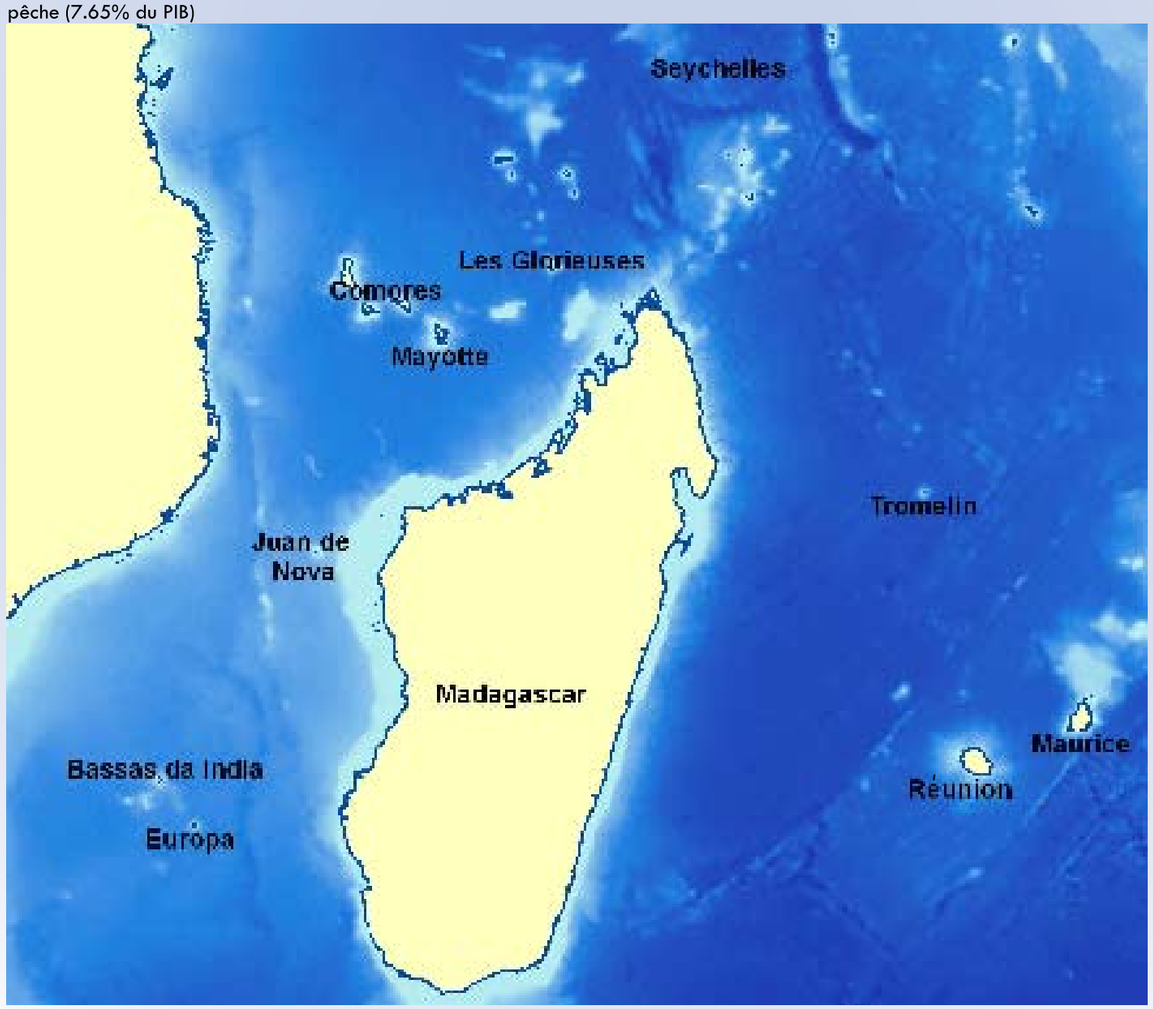
Superficie (km²) : 1862
Population (en milliers) : 700
Densité de la population (ha/ km²) : 323
Capitale : Moroni
Monnaie : franc comorien (KMF)
Langues officielles : français, arabe
Langues parlées : shikomor, malgache, arabe, kiswahili, anglais
Religion(s) : Islam sunnite (98%), divers (2%)
Espérance de vie : 65 ans (OMS, 2007)
Rang Indice de développement humain (/177) : 139 (PNUD, 2007)
Taux d'alphabétisation(en % des plus de 15 ans) : 75% (PNUD, 2007)
PIB: 443,3 millions de US$ (2007)
PIB/hab en US$: 633 (2007)
Secteurs d'activité dominants : vanille, girofle, ylang-ylang, pêche

Madagascar

Superficie (km²) : 592 000
Population (en milliers) : 19 100
Densité de la population (ha/ km²) : 32
Capitale : Antananarivo
Monnaie : ariary
Langues officielles : malagasy, français, anglais
Langues parlées : malagasy, français
Religion (s) : fond commun traditionnel, christianisme (50%), islam (8%)
Espérance de vie : 59,9 ans (PNUD, 2007)
Rang Indice de développement humain (/177) : 145 (PNUD 2007)
Taux d'alphabétisation : 70.7 % (PNUD, 2007)
PIB : 7,35 milliards US$ (Banque Mondiale, 2007)
PIB/hab en US$: 263 (2007- PMA)
Secteurs d'activité dominants : textile-habillement, produits de la mer, produits miniers, tourisme, vanille

Seychelles

Superficie (km²) : 453
Population (en milliers) : 87,3 (2009)
Densité de la population (ha/ km²) : 193
Capitale : Victoria
Monnaie : roupie seychelloise
Langues officielles et parlées : créole, français, anglais
Religion (s) : catholiques (82%), anglicans (6%), autres (9%) (Recensement de la population 2002)
Espérance de vie : 72,9 ans (Ministère de la Santé, 2008)
Indice de développement humain : 54ème sur 177 (PNUD, 2008)
Taux d'alphabétisation : 91,9% (PNUD, 2007)
PIB : 927,5 millions US$ du PIB en 2008
PIB/hab en US$: 10 671 (2008)
Secteurs d'activité dominants : tourisme (25.4% du PIB), pêche (7.65% du PIB)



Maurice

Superficie (km²) : 2040
Population (en milliers) : 1 275
Densité de la population (ha/ km²) : 625
Capitale : Port Louis
Monnaie : roupie mauricienne
Langue officielle : anglais
Langues parlées : créole, français, anglais
Religion (s) : hindouisme (49%), christianisme (32%), islam (17%), autres (source : recensement de la population, 2000)
Espérance de vie : 72,7 (2008)
Taux d'alphabétisation : 85% (12 ans+, Source Recensement de la population, 2000)
Rang Indice de développement humain (/182) : 81 (PNUD 2007)
PIB : 9,4 milliards US$ (2008)
PIB/hab en US$: 7374 (2008)
Secteurs d'activité dominants : sucre, textile, tourisme, services financiers

La Réunion (France)

Superficie (km²) : 2512
Population (en milliers) : 800 (2008)
Densité de la population (ha/ km²) : 313
Chef-lieu : Saint-Denis
Monnaie : euro
Langue officielle : français
Langues parlées : français, créole
Religion(s) : christianisme (86%), hindouisme (tamouls), islam sunnite
Espérance de vie à la naissance : 77 (INSEE 2006)
Rang Indice du développement humain (/177) : nc
Taux d'alphabétisation (en % des plus de 15 ans) : 56,2
PIB : 14,7 milliards d'euros (INSEE 2008)
PIB/hab : 18 375 euros (INSEE 2008)
Secteurs d'activité dominants : sucre, commerce, tourisme, BTP, TIC, agro-alimentaire, énergies renouvelables

Sources MAEE, PNUD, INSEE, ETATS MEMBRES DE LA COI

Mandat de la COI

Créée en 1984 par l'Accord de Victoria, la Commission de l'Océan Indien est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe 5 Etats membres [Comores, France/ Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles], représentant 4 pays ACP et pour la partie française, une région ultrapériphérique européenne.

Un premier cercle de proximité

Du fait de leur géographie, de leur histoire et de leur culture, les 5 îles partagent des valeurs et des intérêts communs face aux mutations de leur environnement. La COI s'est donné pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres.

Une spécialisation dans la défense des intérêts insulaires

Seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, la COI s'est spécialisée dans la défense des intérêts insulaires de ses Etats membres qui ont en commun l'isolement, l'étroitesse des marchés, la fragilité environnementale et l'exposition aux catastrophes naturelles. Devenue au fil des ans le cadre naturel de la coopération régionale dans la zone du sud-ouest de l'océan Indien, la COI a vu ses missions évoluer pour tenir compte des nouveaux besoins régionaux et relever les défis qui s'imposent à elle. Les crises alimentaire et énergétique, le réchauffement climatique, la libéralisation du commerce mondial impliquent en effet de nouvelles formes de croissance et de solidarité.

4 axes stratégiques

Les différentes réflexions engagées sur son rôle[1] ont permis de clarifier ses champs d'intervention. Ses 4 axes stratégiques sont depuis 2005 :

- **la coopération politique et diplomatique,**
- **la coopération économique et commerciale,**
- **le développement durable dans un contexte de mondialisation,**
- **le renforcement de l'identité culturelle régionale.**

De multiples partenariats

La COI noue des partenariats avec des bailleurs de fonds, des agences et organisations de coopération régionale et internationale, des entreprises et des ONG, pour financer et réaliser ses projets. Plate-forme de coopération régionale, la COI permet d'échanger avec efficacité les savoir-faire et les meilleures pratiques de terrain, et de mettre en réseau les compétences.

1 Le Livre Blanc de 1998, l'étude du Cabinet de Consultants Imani en 2002 et le rapport du Comité des Sages en 2003

Organisation et Fonctionnement de la COI

LES INSTANCES DE DÉCISION

LE SOMMET DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT

Il constitue un temps fort du dialogue politique et diplomatique entre les Etats membres. Le premier s'est tenu en 1991 à Madagascar, et a fixé le rythme d'une rencontre tous les 4 ans. Le second s'est tenu à La Réunion en 1999, et le troisième sommet a été organisé à Madagascar en 2005.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Organe suprême de la Commission, il réunit une fois par an en session ordinaire les ministres des Affaires étrangères des cinq Etats membres (ou leurs représentants) pour déterminer les axes principaux des actions qui seront conduites par la COI. Il délibère sur les dossiers préparés par les OPL avec le concours du Secrétariat Général.

LE COMITÉ DES OFFICIERS PERMANENTS DE LIAISON (OPL)

Interface entre le Secrétariat Général et les Etats membres, il joue un rôle d'impulsion clef des actions de la COI dans les différents pays. Composé de hauts responsables des administrations des cinq Etats membres, il rassemble les avis des autorités concernées sur les activités du Secrétariat Général et fait part des propositions émanant des différents pays. Réuni trois fois l'an, il assure le suivi des décisions du Conseil, passe en revue l'avancement des projets et approuve les différentes activités de la COI.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Installé à Quatre Bornes (Maurice), il représente l'organe exécutif de la COI et la continuité de l'institution. Il prépare les programmes et les projets émanant des décisions des instances, suit leur avancement et s'occupe de leur gestion administrative et financière. Animant une véritable plate-forme de coopération régionale, le Secrétariat Général assure la liaison avec les bailleurs de fonds.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nommé à la tête du Secrétariat Général par le Conseil des Ministres pour un mandat de quatre ans, non renouvelable, le Secrétaire Général est assisté dans ses fonctions par 5 chargés de mission et un service administratif et comptable.

LES CHARGÉS DE MISSION

Collaborateurs directs du Secrétaire Général, les chargés de mission sont responsables de l'instruction et du suivi des projets et participent aux réunions techniques. Ils constituent à cet égard le contact le plus fréquent des OPL, qui assurent la coordination des actions au niveau national. Ils sont assistés de chefs de projets ou d'experts sectoriels, chargés de l'exécution des projets, de la mise en œuvre des programmes et de l'animation des équipes projets. Dès janvier 2010, leurs portefeuilles d'activités seront réorganisés par domaines d'interventions, dans le cadre du renforcement du Secrétariat Général.

Quelques chiffres et faits marquants en 2009

La COI, c'est

- Une organisation intergouvernementale regroupant 5 Etats membres, Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles
- **La seule organisation régionale africaine spécialisée dans la défense des intérêts insulaires**
- Un premier cercle de proximité de coopération régionale
- **Un levier d'intégration économique régionale**
- Une plate-forme d'échanges d'informations, d'expertises et de bonnes pratiques
 Un fédérateur de réseaux (femmes entrepreneurs, chercheurs, police et justice, aire marines protégées, etc…)
- Des capacités renforcées dans différents domaines, santé, protection des ressources marines et terrestres, pêche et agriculture.
- **23 millions d'habitants**
 52, 3% de la population a moins de 20 ans (NU-2005)
 595 000 km² de terres émergées et 5 millions de km² de zones économiques exclusives (soit **un espace maritime deux fois plus grand que la mer Méditerranée**)
- **Un Secrétariat Général de 24 permanents** doté d'un budget de fonctionnement annuel de 500 000 Euros ;
 10,471 millions d'euros de financement gérés par le Secrétariat Général en 2009,
- Une enveloppe projets qui a triplé entre 2003 et 2008. En 2009, **12 projets actifs** avec plus de 65% des financements axés sur des projets de préservation des ressources naturelles.
 48 personnes affectées aux différents projets
- Une collaboration étroite avec **l'Union Européenne, la France** (MAEE, AFD, Région Réunion), le **système des Nations Unies** (UNICEF, PNUD, PNUE, UNODC, ONUSIDA, UNIFEM…), mais également **la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement l'Organisation Internationale de la Francophonie**
- De nouveaux protocoles d'accord et des conventions de financement signés en 2009 avec l'UE, l'AFD, la BAD, la République Populaire de Chine, la Grèce, la CEA et l'AUF
- Des ambitions très fortes pour relever les défis de demain



I.
UN ACTEUR DIPLOMATIQUE DE PREMIER PLAN

Introduction

Premier axe stratégique de la COI, la coopération politique et diplomatique est montée en puissance en 2009, après avoir été longtemps mise en veilleuse.

La crise politique de Madagascar et la médiation du Groupe International de Contact à laquelle la COI a participé, ont montré le rôle que la COI pouvait jouer dans la recherche d'une solution, en tant que premier cercle de proximité, de solidarité et d'amitié. Les relations de confiance, tissées au fil des ans entre les Etats membres de la COI, peuvent en effet jouer dans le règlement des crises et l'accompagnement de processus électoraux. La COI a également envoyé des observateurs aux Comores pour les élections législatives de décembre, un enjeu crucial pour faire aboutir le processus de réconciliation nationale engagé en 2001. L'organisation compte renforcer davantage encore la stabilité politique de la région. L'instauration d'un mécanisme de diplomatie préventive et la requête déposée en septembre auprès de l'Union Africaine pour obtenir le rôle d'observateur et participer plus activement au volet paix et stabilité de cette organisation, vont dans ce sens. Tout comme les actions entreprises pour rendre opérationnel le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

La COI dispose aujourd'hui d'atouts importants pour jouer un rôle diplomatique de « premier plan ». Organisation de proximité, plus proche des réalités du terrain, elle est aussi la seule organisation régionale africaine focalisée sur la problématique insulaire. Tout au long de l'année, elle a fait entendre distinctement la voix des pays insulaires dans les enceintes régionales et internationales, que ce soit lors du Sommet de Copenhague de décembre 2009 sur le changement climatique, ou des négociations de l'APE avec l'Union Européenne, au cours desquelles le groupe CMMS a défendu avec succès une position unique. La COI va piloter le projet de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice sur les Petits Etats Insulaires en développement (PEID) pour l'ensemble de l'Afrique orientale et les îles de l'océan Indien, dans le cadre du10e FED et elle a été approchée pour jouer un rôle de coordination des Etats et organisations régionales insulaires dans le cadre de la « Revue à mi-parcours de la stratégie de Maurice pour les PEID », qui se tiendra en mars 2010 aux Maldives.

Cette coopération politique et diplomatique est importante pour donner du sens aux actions de la COI, faire reconnaître davantage encore la plus-value « insulaire » de l'organisation sur la scène régionale et internationale et contribuer à bâtir une région de paix et de stabilité, fondée sur les valeurs de la démocratie, le respect des Droits de l'Homme et la bonne gouvernance. Seules les régions qui s'affirment comme des pôles de paix et de stabilité ont aux yeux des investisseurs internationaux un potentiel de développement fiable et durable.



Joël Godeau (OPL France/Réunion) et Chamsidine Madjou (OPL Comores) lors de la passation des pouvoirs

Représentation de la COI dans les enceintes régionales et internationales

La COI fait entendre de plus en plus distinctement sa voix dans le concert des Nations. Les interventions du Secrétaire Général dans les enceintes régionales et internationales sont autant de plaidoyers pour rappeler les intérêts et les spécificités des économies insulaires (sommet de l'AOSIS sur le climat, APE etc…), positionner la COI en tant que plate-forme d'échanges et d'actions, et présenter la plus-value des actions régionales réalisées sous sa responsabilité. La COI regroupe des îles, avec des problématiques et des enjeux communs. Qu'il s'agisse d'économie, d'environnement, de ressources marines, de santé ou de sécurité régionale, la COI est la seule organisation régionale africaine à défendre des intérêts spécifiquement insulaires, dans le cadre de l'UE, de l'OMC et d'autres grands forums et instances internationales. C'est ce qui fait son identité, son originalité, son homogénéité et sa complémentarité avec la SADC et le COMESA.

Dans la Déclaration de Lusaka clôturant la réunion de haut niveau de la région Afrique orientale et australe-Océan Indien (AfOA-OI) et de la Commission Européenne (septembre 2009), les participants ont reconnu « *le rôle constructif de la COI dans la promotion de l'intégration régionale et des spécificités et besoins des Etats insulaires, tout en prenant en compte la nécessité de mettre en place des instruments et des mécanismes pour mieux intégrer la région ultrapériphérique France/Réunion de l'UE, dans l'intérêt mutuel des parties* ».



Callixte d'Offay et Alain Joyandet

Institutionnaliser le rôle de la COI dans les négociations régionales et internationales

Pour rendre sa voix encore plus audible, la COI souhaite institutionnaliser son rôle dans les grandes négociations régionales et internationales. Elle veut rendre opérationnel son rôle d'observateur à l'Assemblée Générale des Nations Unies, à travers une méthode de concertation sur certains sujets (les pays appartenant à différents groupes). Elle a également déposé une requête en 2009 pour obtenir le rôle d'observateur auprès de l'Union africaine. La reconnaissance de la COI par l'UA pourrait se baser, non pas sur le critère de l'intégration économique retenu pour les autres organisations régionales, mais sur un partenariat stratégique dans le cadre du programme Paix et Sécurité de l'UA.

Parallèlement, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), structure des Nations Unies chargée de promouvoir l'intégration régionale et d'appuyer l'UA dans son agenda de développement, a approché la COI pour élaborer conjointement un programme de coopération pluriannuel COI/CEA.

Diplomatie préventive plus active

La crise politique malgache a marqué l'année 2009. La COI a participé aux différentes missions menées par le Groupe International de Contact[1] sous l'égide de l'Union Africaine pour désamorcer la crise et mettre en œuvre les accords de Maputo et d'Addis Abeba sur la transition et la tenue d'élections en 2010. Elle a mis aussi à la disposition de la médiation internationale une expertise régionale en droit constitutionnel, issue de l'Université de La Réunion, pour contribuer à finaliser la Charte de la transition et élaborer une nouvelle constitution. Pour accompagner Madagascar dans son processus de sortie de crise, la COI s'est rapprochée de l'OIF et une première mission technique conjointe OIF/COI s'est rendue à Madagascar en novembre 2009, réactivant ainsi un protocole d'accord signé entre les deux organisations en 1999. Depuis le début de la crise, les échanges permanents et l'entente entre les deux organisations constituent une véritable alliance pour défendre les intérêts du peuple malgache. Cette crise a montré la légitimité de la COI à intervenir, comme premier cercle d'amitié et de solidarité dans la région. Mais elle illustre aussi la nécessité pour l'organisation de disposer d'outils, de mécanismes et de moyens financiers afin de renforcer son action de prévention, de médiation et de règlement des conflits.

Vers un projet régional Paix et Sécurité

En 2009, la COI a dessiné les contours d'un futur projet régional Paix et Sécurité et recherché activement des partenariats pour financer les actions nécessaires dans ce domaine.

L'organisation doit pouvoir disposer d'un Comité d'intervention d'urgence et d'un fonds de réserve. Ce Comité, incarnant la diversité et les valeurs communes de la région, serait composé de personnalités issues de tous les secteurs (public, privé et société civile). L'Association des Parlementaires de la COI pourrait être ainsi réactivée, car les parlementaires peuvent prendre part aux pourparlers, en tant que représentants des opinions publiques. Le « Comité des Sages » pourrait intervenir également dans le cadre d'une crise émergente et faire jouer la carte de la diplomatie préventive. Par ailleurs, la création d'un fonds de réserve, ou l'inscription au budget d'une ligne spécifique pour le financement des missions comme celles qui ont été réalisées à Madagascar, est également vivement recommandée. L'initiative de facilitation de la COI à Madagascar a bénéficié d'une subvention de la DCE, d'un montant de 60 000 euros. En 2010, la collaboration avec l'OIF bénéficiera d'un crédit de 150 000 euros mis à la disposition de l'OIF par la France pour accompagner le processus électoral à Madagascar. Mais pour être véritablement et rapidement opérationnelle, la COI doit pouvoir disposer d'une réserve de fonds propres. La stabilité régionale est à ce prix. Sans elle, il ne saurait y avoir de développement durable et de coopération efficace…

1 qui comprend aussi la SADC, le COMESA, l'OIF, l'UE et des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies



2. UN LEVIER D'INTÉGRATION RÉGIONALE ET DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

Introduction

L'intégration régionale est devenue en quelques années une voie incontournable pour les îles de la COI. La globalisation s'est accélérée. Des blocs de coopération régionale comme le COMESA et la SADC sont montés en puissance et exercent une attraction certaine sur la zone, compte tenu de la taille de leurs marchés. La COI a suivi cette dynamique et elle s'est érigée progressivement en **un premier cercle de coopération, destiné à faciliter l'intégration régionale et internationale de ses îles.** En mettant en commun des savoir-faire, des ressources financières et humaines et en établissant des réseaux, des règles et des normes, ces îles peuvent en effet relever les grands défis actuels posés par la mondialisation des échanges, la croissance démographique, le changement climatique, l'internationalisation des grands délits et les pandémies. Elles peuvent trouver des réponses à l'augmentation du coût des matières premières, à l'appauvrissement des ressources halieutiques et à la perte de la biodiversité. Le développement du commerce inter–îles, encore balbutiant (3% du commerce global !) offre en outre de nombreux avantages aux petites économies insulaires. Il permet des rendements d'échelle, une concurrence accrue et une meilleure allocation des ressources…

La COI a des projets en route ou en cours d'instruction pour faciliter les échanges intra-régionaux et valoriser les ressources. La stratégie régionale de pêche et d'aquaculture et le projet sécurité alimentaire vont dans ce sens. Le projet PRATIC et le portail Infocom visent à améliorer l'accès aux sites d'information commerciale des Etats membres.

Le projet SEGANET va développer une connexion inter-îles par fibre optique sous-marine pour réduire la fracture numérique.

Et l'étude sur la desserte maritime servira de base à l'élaboration d'une véritable politique de transports maritimes pour désenclaver les îles. La COI mobilise aussi le secteur privé, à travers l'UCCOI, l'organisation de forums et la mise en réseaux des entrepreneurs. Et l'installation à Maurice d' AFRITAC Sud, le centre d'assistance technique du FMI en Afrique australe, servira à renforcer les capacités des institutions fiscales, monétaires, budgétaires et financières des Etats membres de la COI et à accélérer l'intégration régionale.

L'Union Européenne, la BAD et la Commission Economique pour l'Afrique souhaitent accompagner **ce processus d'intégration régionale, initié par le colloque de Mahé en 2008.** La COI doit lui faire aujourd'hui passer la vitesse supérieure. Le groupe CMMS (Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles) a montré lors des négociations de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, l'intérêt qu'il y avait à développer des positions communes et cohérentes sur la question de l'accès aux marchés. Pour ses Etats membres, y compris la France s'agissant de la Réunion, la COI peut servir de levier efficace à leur insertion dans l'économie régionale, ultra-régionale (COMESA, SADC) et mondiale (APE,OMC), tout en veillant à garder comme priorité la défense de leurs spécificités insulaires, qui reste le point fort de l'organisation.



Gestion durable des ressources



STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Le développement durable de la pêche représente un intérêt stratégique majeur pour les économies insulaires de la COI et les Etats riverains de l'océan Indien. La pêche est en effet une des principales sources de revenus et de protéines pour une grande partie des populations de la région. Mais **l'épuisement des stocks et la pêche illégale suscitent aujourd'hui des préoccupations croissantes**. Plus de 10 millions de tonnes de poissons, toutes espèces confondues, sont capturées chaque année (95 % par des flottilles étrangères). La COI a déjà de nombreux programmes de gestion des ressources halieutiques et de protection de l'environnement marin. Mais elle a décidé en avril 2009 de se doter d'une stratégie régionale de la pêche et de l'aquaculture pour donner plus de cohérence à toutes ces initiatives et favoriser une gestion efficace et durable des ressources halieutiques communes.

Cette stratégie va être mise en œuvre en 2010 et coordonnée par la COI pour l'ensemble de l'Afrique orientale et les îles de l'océan Indien, et plus spécifiquement le Kenya, la Somalie, et la Tanzanie. Ce projet, auquel participent aussi l'Afrique du Sud et le Mozambique en tant que partenaires associés, est financé par le10e FED à hauteur de 21 millions d'euros (dans sa première phase).



La stratégie prend en compte la nécessité de disposer de données exactes et pertinentes sur les espèces, l'incapacité actuelle de la région à mettre en œuvre des stratégies de gestion et de contrôle pour prévenir la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN); l'érosion des avantages concurrentiels garantis par le statut préférentiel des pays ACP et la nécessité de consolider les secteurs de la pêche traditionnelle et de l'aquaculture pour augmenter la valeur ajoutée des prises et renforcer la sécurité alimentaire de la région.

Un programme de très grande envergure

Ce programme de très grande envergure s'est fixé plusieurs objectifs :

- l'adoption d'un plan d'action pour la gestion et le développement de la pêche, qui passe par l'évaluation des besoins en termes de recherche, le développement des ressources institutionnelles et humaines, la création ou le renforcement des aires marines protégées, la promotion de la pêche saisonnière, l'intégration de la problématique genre dans ce secteur, l'évaluation des stocks, et des synergies avec d'autres initiatives africaines (NEPAD Fish…) ;
- l'élaboration d'un cadre régional de gouvernance pour le développement et la gestion durable de la pêche ;
- la mise en place d'un système efficace de SCS-surveillance, contrôle et suivi de la pêche (inspections régionales conjointes régulières, création d'une base de données pour suivre l'évolution de la pêche INN, campagnes de sensibilisation sur l'importance du SCS…) ;
- l'élaboration d'une stratégie commerciale pour valoriser les produits de la mer et améliorer l'offre des produits halieutiques sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Cette stratégie régionale permettra aux Etats de recevoir la rétribution économique réelle de la pêche (a fortiori si une flotte régionale est créée) et d'améliorer la gestion des stocks.

PLAN RÉGIONAL DE SURVEILLANCE DES PÊCHES

L'océan Indien dispose de ressources halieutiques importantes dont l'exploitation durable est menacée par l'absence de gestion des stocks et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Plus de 10 millions de tonnes de poissons sont capturées chaque année (dont seulement 2,3% par les flottilles riveraines des îles de la COI). Le pillage des zones de pêche de la région s'est amplifié ces deux dernières décennies, à mesure que des quotas de pêche étaient instaurés ailleurs pour faire face à de graves situations de surexploitation. L'océan Indien reste toutefois un des derniers espaces maritimes dont les stocks thoniers ne sont pas encore irrémédiablement surexploités. Sans doute parce que la pêche y a débuté industriellement plus tardivement qu'ailleurs.



Pour lutter contre la pêche illégale et contribuer à la gestion durable des ressources thonières, la COI met en oeuvre le plan régional de surveillance des pêches, financé par l'UE pour un montant de 10 millions d'euros sur une période de cinq ans de 2007 à 2011. Ce dispositif opérationnel est le complément d'un projet pilote de Suivi, Contrôle et Surveillance qui a pris fin en 2008. Le dispositif repose sur une cellule de coordination régionale qui réunit tous les deux mois les principaux chefs de services opérationnels de surveillance des pêches des Etats de la COI, la pêche représentant des enjeux importants pour ces Etats. Elle définit les priorités assignées aux moyens opérationnels, fixe des zones de patrouilles et prend les principales décisions pour la mise en œuvre du projet. De cette façon, des liens étroits et de confiance sont créés, favorisant l'esprit de coopération et de complémentarité.

Une surveillance s'appuyant sur des technologies de pointe

17 missions régionales de surveillance ont été conduites dans les espaces maritimes des Etats membres de la COI en 28 mois. Patrouilleurs, avions, satellites et centres de surveillance des pêches sont mobilisés pour permettre aux inspecteurs des pêches de mener à bien leurs missions dans toutes les ZEE. Chaque patrouille permet d'encadrer les activités existantes, de dissuader les flottilles illégales et le cas échéant de faire cesser une infraction grave. Le principe de mutualisation des moyens maritimes et aériens permet de réduire les coûts de surveillance. Les personnels affectés à la surveillance des pêches bénéficient aussi de formations. Deux sessions se sont déroulées en 2009.

Le dispositif repose aussi sur des technologies nouvelles telles que les radars satellites. Quelque soit sa position, un navire est susceptible d'être détecté à son insu et reporté à un service de surveillance en moins de trois heures. Ce dispositif pourrait être encore plus efficace en renforçant davantage le partage de données entre Etats membres : une base régionale de données du contrôle des pêches, des navires autorisés et de leurs positions (VMS) permettra un ciblage plus efficace des zones de patrouilles. Il doit aussi s'adapter au contexte nouveau de piraterie maritime de l'océan Indien, qui a fait l'objet d'une résolution du Conseil de la COI en avril 2009 et d'un séminaire en juillet. Le projet intègre ce facteur de risque dans la préparation de ses missions.

« Le Plan régional de surveillance des pêches a permis à chacun des Etats membres de la COI de renforcer sa présence dans ce vaste espace maritime qui est, rappelons-le, deux fois plus grand que la Mer Méditerranée. Cette appropriation plus marquée des ZEE prend une valeur particulière dans le contexte actuel de piraterie qui touche directement ou indirectement toutes nos îles » Callixte d'Offay, Secrétaire Général de la COI - Interview novembre 2009

PROGRAMME RÉGIONAL DE MARQUAGE DE THONS



« L'état des ressources thonières de l'océan Indien impose que des mesures de saine gestion soient appliquées sans délai si l'on veut pouvoir bénéficier à long terme de cette ressource, certes renouvelable mais pas inépuisable. Le temps de la « pêche responsable » est venu. » *Callixte D'Offay, Secrétaire Général de la COI - Réunion du Comité de Pilotage - Février 2009*

Environ 900 000 tonnes de thons ont été pêchés en 2009 dans l'océan Indien. Si les flottes étrangères capturent l'essentiel des thons, ces ressources à haute valeur marchande sont également d'une importance capitale pour les pays membres de la COI (pêcheries artisanales, licences, réparation, ravitaillement, transformation…). Mais la surexploitation risque d'entraîner une baisse rapide des ressources. L'augmentation des prises de thons tropicaux depuis le début des années 1980, avec le développement de la pêche à la senne et la signature d'accords de pêche entre la Commission Européenne et les Etats de la COI, a accentué la nécessité de mettre en place des stratégies efficaces de gestion durable de ces ressources pour assurer l'avenir.

Initié par la COI en 2005 à la demande de Maurice et des Seychelles, le Programme régional de marquage de thons a pour objectif de mieux connaître l'état des stocks et le taux d'exploitation des thons dans l'océan Indien, afin d'optimiser la gestion de la pêche thonière. La Commission thonière de l'océan Indien basée aux Seychelles assure la supervision technique de ce programme financé par l'Union Européenne pour un montant de 14 millions d'euros. L'opération consiste à appareiller plusieurs poissons de marques électroniques susceptibles d'apporter des informations sur le comportement des thons en fonction de leur environnement, la structure et la taille des stocks, les mouvements migratoires, la mortalité naturelle et le taux d'exploitation. A partir de ces paramètres, des modèles de simulation vont pouvoir donner une estimation sur l'évaluation et le mouvement des stocks dans l'océan indien et permettre aux pays, organisations et institutions régionales de mieux gérer les stocks.

Le plus grand programme de marquage jamais réalisé dans le monde

En 2009, on peut dresser un bilan positif du projet, malgré un programme très ambitieux et un montage complexe. Globalement tous les objectifs ont été atteints et même pour certains largement dépassés, comme le nombre de thons marqués (168 160) ou la composition spécifique des thons marqués (plus de 50% d'albacores et de patudos, soit une excellente répartition des espèces). Des techniciens de la région ont bénéficié d'une formation au marquage. Et plus de 16% des marques ont été récupérées, en grande partie par les pêcheurs, grâce à une campagne de publicité et un système de récompense (loteries…). Le programme, terminé en décembre 2009, a pu fonctionner avec satisfaction, grâce à la collaboration des pays et l'engagement des partenaires comme la CTOI et la DCE. Mais il n'est qu'un des aspects de la stratégie de développement durable de la pêche dans la région. Un programme de grande envergure, incluant les pays de la côte est-africaine, prévu dans le cadre du 10e FED permettra, à court terme, aux Etats de recevoir la rétribution économique réelle de la pêche et à long terme d'améliorer la gestion des stocks.

► UN LEVIER D'INTEGRATION REGIONALE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE DURABLE

La récente flambée des prix des denrées alimentaires pose avec acuité la question de la sécurité alimentaire dans la région. La France qui préside la COI depuis avril 2009 l'a placée en tête de ses priorités. Comment assurer un approvisionnement régulier, en quantité et en qualité, pour les 23 millions d'habitants de la région, surtout les plus démunis ? Le développement agricole des îles de la COI bute sur plusieurs contraintes communes : une pression foncière accrue liée à l'explosion démographique, des économies très dépendantes des importations, un contexte tropical exposant cultures et élevages aux risques sanitaires, et un niveau de développement qui ne permet pas toujours une utilisation rationnelle et durable des sols, l'essor des filières de transformation et des circuits de commercialisation, le stockage, l'accès aux marchés et la prise en compte de tous les risques (sanitaires et naturels).

La COI a décidé d'élaborer une programmation régionale suivant trois axes : le développement agricole durable, la sécurité alimentaire régionale et la mise en place d'un système de stockage régional. Un accord de don de 750 000 USD a été signé en août 2009 avec le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) pour développer des actions en agro-écologie, afin d'améliorer ou de maintenir durablement les revenus et les conditions de vie de l'agriculture familiale et de lutter contre le réchauffement climatique. L'objectif de ce programme est de promouvoir la mise en œuvre d'approches et de pratiques relevant de l'agriculture de conservation au niveau des exploitations agricoles familiales et des terroirs villageois. Le projet E-PRPV porté par le CIRAD/Réunion va soutenir ce programme en proposant ses compétences en protection des cultures, poursuivant ainsi le travail du Programme régional de protection des végétaux (www.prpv.org) développé par la COI entre La Réunion, Maurice, les Seychelles, les Comores et Madagascar, de 2004 à 2007.





Madagascar, futur pilier du programme de sécurisation alimentaire

Les pays de la COI ont aussi tout à gagner de la zone, en prenant Madagascar comme source majeure d'approvisionnement. La région a un grand potentiel de développement agricole et pourrait assurer son autosuffisance concernant un certain nombre de produits. Il faudrait pour cela développer des filières-clés et complémentaires entre les pays, comme l'élevage bovin, la pêche et l'aquaculture, le riz, le maïs, les pommes de terre, les oignons… La dimension sécurité alimentaire est déjà très présente dans la stratégie régionale de la pêche et de l'aquaculture et dans la stratégie d'aide au commerce. Un projet a été instruit avec l'ONUDI sur la sécurité des aliments, principale barrière non-tarifaire au commerce des produits agro-alimentaires. Une mission des experts de la FAO est attendue dans un avenir proche pour apporter un appui direct au développement d'une stratégie sur la sécurité alimentaire régionale. Et la future stratégie devrait faire ensuite l'objet d'un financement du 10ème FED.

Par ailleurs, une étude de faisabilité pourrait être initiée sur la mise en place d'un magasin de stockage régional (en partenariat public/privé), qui assurerait un approvisionnement régulier des produits de première nécessité à un prix abordable pour les populations.

Développer une agriculture durable garante de la sécurité alimentaire est un immense défi qui nécessite une mobilisation très forte de la COI, de ses partenaires et de ses bailleurs de fonds.

Intensification des échanges



PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Les économies insulaires de l'océan Indien sont menacées de marginalisation par la mondialisation de échanges. Elles ont en commun l'éloignement des zones commerciales et économiques majeures (et donc une forte dépendance vis-à-vis des réseaux maritimes, aériens, de télécommunications), une faible diversification sectorielle, une industrialisation souvent embryonnaire et une ouverture internationale limitée. La COI mise sur une collaboration étroite avec le secteur privé pour développer les échanges économiques et commerciaux, promouvoir l'attractivité et la compétitivité d'économies de niveaux différents (présentant de nombreuses complémentarités) et permettre l'émergence de partenariats économiques dans une optique de co-développement et de conquête de marchés extérieurs.

Des contacts permanents et réguliers avec le secteur privé

La COI est la seule organisation de la région à avoir des contacts aussi réguliers et permanents avec le secteur privé. Elle a notamment signé un protocole d'accord avec l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIOI), pour instaurer un dialogue régional public-privé et assurer un large soutien de ses programmes et projets.



L'UCCIOI regroupe depuis 2005 les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) des 5 Etats membres de la COI. Représentant par nature la majeure partie des entreprises opérant dans les différentes îles, les CCI sont un lien essentiel pour faciliter le dialogue et les échanges entre promoteurs de projets et partenaires potentiels. La COI et l'UCCIOI ont des concertations soutenues à travers des ateliers et des groupes de travail sur des thèmes comme la desserte aérienne et maritime dans l'océan Indien, le projet SEGANET, la sécurité alimentaire, l'attractivité régionale du tourisme ou encore l'amélioration de l'environnement des affaires.



Et chaque année, depuis 2005, le Forum économique des îles de l'océan Indien (FEIOI) rassemble un grand nombre d'opérateurs publics et privés des îles de l'océan Indien. La dernière édition qui s'est tenue à Mayotte en octobre 2009 a été marquée par **une participation record de plus de 300 opérateurs économiques de la région.**

Il est aussi question de créer à terme une unité économique et commerciale au sein du Secrétariat Général, qui aurait pour mission de défendre les économies insulaires et d'apporter un appui aux initiatives des femmes et des hommes entrepreneurs de la région, en collaboration avec des spécialistes (du commerce, du droit communautaire …). Déjà, la COI apporte son soutien au réseau régional Entreprendre au Féminin Océan Indien (EFOI).

Par ailleurs, la COI contribue, à travers le projet PRATIC et le portail Infocom, à améliorer l'accès aux sites d'information commerciale des Etats membres, renforçant ainsi davantage encore son rôle de plate-forme régionale d'échanges commerciaux.

STRATÉGIE D'AIDE AU COMMERCE

A l'issue du sommet tripartite d'octobre 2008, le Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC), et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) se sont engagés à accélérer le processus d'intégration économique régional. Les 3 blocs vont ainsi assurer la mise en œuvre d'un processus harmonisé pour créer à terme **une zone de libre-échange représentant 26 pays, 527 millions d'habitants et plus de 50% du PIB du continent africain.**

La COI a élaboré une Stratégie d'Aide au commerce (SAC) pour profiter des opportunités commerciales créées par ce vaste marché et mieux intégrer l'économie mondiale, tout en tenant compte des spécificités insulaires de la région. Après approbation de cette stratégie, le Conseil des Ministres réuni en mars 2009 à Moroni a chargé le Secrétariat Général de la promouvoir et de la mettre en œuvre avec l'appui de partenaires.

Concrétiser l'aide au commerce avec l'appui de partenaires clefs. C'est ainsi que le représentant du Secrétariat Général a participé en juillet 2009 à la réunion des représentants des pays ACP et des organisations régionales au siège de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour discuter de l'accès, de l'utilisation, et de l'efficacité de l'aide au commerce. La COI a insisté à cette occasion sur la nécessité de concrétiser l'aide au commerce et de mettre rapidement en place des mécanismes d'accès à l'aide, surtout dans la perspective des 2 milliards d'euros d'aide au commerce que l'Union européenne s'est engagée à injecter annuellement dès 2010 en faveur des pays en développement.

Le Secrétariat Général a également soumis sa stratégie d'aide au commerce à la Banque Africaine de Développement qui s'est exprimée positivement sur un soutien à la COI. Et la COI



recherche également un appui dans ce domaine auprès de la Banque Mondiale.

L'Agence Française de Développement a d'ores et déjà financé l'étude sur la desserte maritime dans l'océan Indien, dans le cadre d'un partenariat entre la COI, l'UCCIOI et l'APIOI.



TRANSPORTS MARITIMES

La COI regroupe 5 Etats et plus de 200 îles et îlots, très éloignés des principaux marchés. C'est dans ce contexte singulier qu'évolue l'intégration régionale, devenue une nécessité absolue à l'heure de la mondialisation. Pour répondre aux exigences d'une véritable dynamique de co-développement régional et au potentiel des îles, le commerce inter–îles, encore balbutiant (3% du commerce global !), doit se développer fortement, et les transports maritimes se hisser à la hauteur des ambitions affichées, comme l'ont souligné les experts régionaux du Colloque de Mahé sur la mondialisation et l'intégration régionale (mars 2008).



Afin de désenclaver les îles et de favoriser les échanges commerciaux, la COI a, en partenariat avec l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIOI) et l'Association des Ports des Iles de l'Océan Indien (APIOI), piloté une étude sur la desserte maritime de l'océan Indien, avec l'appui technique et financier de l'AFD (100 000 €). Cette étude, démarrée en mai 2009 et menée par le bureau *«Maritime Logistics and Trade Consulting»*-MLTC, avait pour but un état des lieux et des recommandations sur la desserte au long cours et sur le cabotage régional des îles de l'océan indien. Le consultant a rendu ses recommandations en décembre 2009 sur l'organisation et l'aménagement des ports, à partir de l'analyse des modalités de la desserte maritime entre les îles de l'océan indien et le reste du monde. Cette étude prend en compte les intérêts des chargeurs et l'évolution très rapide du transport maritime dans l'océan Indien, avec l'arrivée de navires de très grandes capacités capables de décharger très vite leurs marchandises, et présentant des longueurs et des tirants d'eau importants, ce qui implique des structures portuaires adaptées. Le choix d'un port de transbordement répond en outre à plusieurs critères : sa position géographique, sa compétitivité et sa productivité, ses infrastructures et ses équipements et enfin ses possibilités d'extension future, et les retombées économiques sur la région.

Créer une compagnie maritime régionale

Il ressort de cette étude que la création d'une compagnie maritime régionale serait un outil pour accroître le cabotage inter-îles et développer les échanges régionaux, à condition de lever d'autres obstacles au développement de ce commerce régional et d'éviter une confrontation opérationnelle et commerciale avec les opérateurs maritimes actuels, de modifier le système actuel de transbordement et de créer de nouvelles dessertes inter-îles. Le transbordement se ferait à travers deux têtes de pont, Port Réunion (pour les flux avec l'Europe) et Port-Louis (pour les flux avec l'Asie et l'Afrique et la desserte des ports de Victoria et Moroni). Une compagnie régionale qui lancerait ses services sur les bases actuelles enregistrerait cependant une perte d'exploitation dès la première année de 15 millions d'euros. Il faut donc au préalable réaliser une étude de marché sur les demandes de transports (prospectives de flux d'échanges inter-îles et importations) et engager des négociations tarifaires sur les frais de passage portuaire des marchandises et les coûts d'escale des navires, pour pouvoir trouver à terme un équilibre financier.

CONNECTIVITÉ INTER-ILES [SEGANET]

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) peuvent avoir un impact significatif sur le développement socio-économique, politique, culturel et éducationnel des pays de la COI et jouer un rôle clef dans le processus d'intégration économique régional.

Si des progrès importants ont été enregistrés ces dernières années, le niveau de pénétration des TIC dans la région reste encore faible. L'interconnexion des îles par un câble sous-marin à fibre optique a donc été placée en tête des priorités pour réduire la fracture numérique et désenclaver les pays. Une étape majeure a été franchie le 16 décembre 2008, avec la signature du Protocole d'Accord du projet SEGANET (Submarine Extended Gateway Network of the Indian Ocean) par les ministres et représentants des pays membres de la COI.



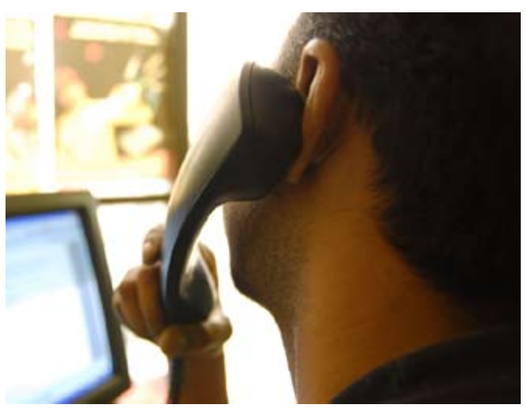
Le SEGANET doit à terme relier tous les pays de la COI, entre eux, et aux réseaux de télécommunications internationaux dans des conditions transparentes et non-discriminatoires, permettre à tous les habitants de la région d'accéder aux services de télécommunication à un prix compétitif et développer un environnement approprié pour l'investissement dans le secteur des nouvelles technologies d'information et de communication. Le Comité stratégique régional chargé de piloter le processus s'est réuni en juin 2009 pour discuter de son fonctionnement et de la future Entité Opérationnelle Indépendante (EOI), voir quels sont les besoins en termes de capacités, les solutions techniques possibles et les initiatives en cours dans la région et faire l'état des négociations avec les partenaires et les bailleurs.

Les câbles LION I et SEACOM et les projets EASSY et LION II ont été à cette occasion présentés comme des opportunités à saisir pour faire avancer le dossier SEGANET.

Le projet SEGANET accuse un gros retard, faute de financements

Malgré les engagements de principe pris par différents partenaires (UE, BAD et BM) et l'aide financière du Programme régional d'appui aux TIC du COMESA (PRATIC) qui a permis de financer jusqu'en mai 2009 les activités préparatoires de SEGANET, la COI n'a pas obtenu les fonds nécessaires pour poursuivre l'instruction du projet. Le Secrétariat Général doit contribuer à trouver les financements pour les études préalables, la mise en place de l'EOI et le montage du projet. Sans parler des ressources substantielles indispensables pour financer les investissements dans les infrastructures et le suivi du projet.

SEGANET est une opération d'envergure qui nécessite la mobilisation de fonds publics et privés importants et l'harmonisation des règles techniques, juridiques et tarifaires. C'est à ce prix que les îles de la COI pourront véritablement s'ouvrir au reste du monde.





3.
UN CATALYSEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Homme au coeur du développement durable



Introduction

« Les projets de la COI n'ont un sens que parce qu'ils sont guidés par le souci du bien-être et de l'amélioration de la qualité de vie des populations actuelles et futures. C'est pour nos populations que nous poursuivons le processus de construction régionale, en les impliquant, en les sollicitant et en répondant à leurs souhaits. En leur faisant comprendre que les projets leur sont destinés, car c'est l'homme qui est au cœur du développement durable de la région. »

Callixte D'OFFAY, Secrétaire Général de la COI, Conférence des Ambassadeurs de France de la zone sud-ouest de l'océan Indien, Saint Denis de La Réunion, 7 décembre 2009





La finalité de tous les projets de la COI, c'est l'Homme

L'Homme, placé au centre du progrès scientifique et technique, au cœur du développement économique, social et culturel. L'Homme créatif, responsable, solidaire. Capable d'agir pour améliorer son sort et celui des générations futures. Conscient d'avoir son destin arrimé à celui de la nature et de l'ensemble des êtres vivants. Et c'est en associant les valeurs de bien-être social et de préservation de la nature à la dimension économique que la COI contribue véritablement au développement durable de la région.

Par sa proximité avec les habitants de la région, l'organisation est en prise directe avec les réalités locales. La meilleure forme de communication qu'elle a trouvé, c'est de s'investir dans des dossiers qui concernent les préoccupations quotidiennes des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie : santé (lutte contre le VIH-SIDA, surveillance épidémiologique), promotion des droits de l'enfant, égalité des sexes et autonomisation des femmes, réduction des risques de catastrophes et lutte contre les grands délits… La COI mise sur la mutualisation des ressources, l'échange des bonnes pratiques, des savoir-faire, l'implication de la société civile et le soutien des bailleurs de fonds, pour obtenir dans tous ces domaines des avancées significatives et offrir aux populations la sécurité et la qualité de vie auxquels elles aspirent.

Santé



















LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA [AIRIS]

« La prévention est un enjeu majeur, car malgré le faible taux de prévalence du VIH dans nos îles, la situation peut très rapidement se détériorer. Le mode de transmission passe aujourd'hui par les seringues souillées des usagers de drogue. La situation économique de certains pays favorise la recrudescence de la prostitution des femmes, des hommes, et des mineurs. Ce n'est donc pas le moment de baisser la garde, bien au contraire. »
Callixte d'Offay, Secrétaire Général de la COI, colloque VIH océan Indien, novembre 2008

L'épidémie de VIH n'épargne pas les îles de l'océan Indien. Si la prévalence du VIH est faible dans la population générale, elle est supérieure à 5% dans certains groupes à risque. Et il existe des facteurs de vulnérabilité et de risques propres à la région (forte prévalence des maladies sexuellement transmissibles, utilisation de drogues injectables, proximité géographique de l'Afrique australe...) qui créent les conditions favorables à une propagation de l'épidémie. La COI a fait le choix d'appuyer ses Etats membres dans la prévention, l'amélioration des soins et la lutte contre la discrimination envers les personnes vivant avec le virus du sida (PVVIH), à travers 2 projets régionaux, URSIDA (médecine d'urgence et lutte contre le SIDA, financé par la France et terminé fin 2008) et AIRIS (appui à l'initiative régionale IST/SIDA).

Financé par la BAD pour 6,6 millions d'euros, le projet AIRIS (2006-2010) a de nombreuses actions à son actif. Il a formé des personnels soignants (184) et des ONG (38) à la prise en charge des PVVIH et en addictologie, en collaboration avec l'association réunionnaise RIVE. Des journalistes (28) ont été formés et un site internet consacré à la lutte contre le SIDA existe depuis juin 2009. ONG et associations ont reçu un appui significatif technique ou financier pour améliorer l'accompagnement des PVVIH. Le réseau régional Ravane + tisse des liens entre les personnes infectées par le virus. Des laboratoires ont été équipés, des lignes vertes d'écoute ont été mises en place et 6 unités mobiles sont prévues pour le dépistage dans les régions éloignées des Comores et de Madagascar. Un Fonds de solidarité thérapeutique a été instauré pour pallier les ruptures de stocks des antirétroviraux. Et les Etats membres ont reçu un appui technique et / ou financier pour élaborer leur stratégie nationale de communication, basée sur le changement de comportement.

Les obstacles à surmonter

Les réticences religieuses et culturelles à la diffusion des messages de prévention, le déni ou la banalisation de la maladie, l'isolement de certaines communautés, le manque d'éducation sexuelle à l'école, le tourisme sexuel d'adeptes de pratiques à risques et le tabou de l'homosexualité sont encore autant d'obstacles à surmonter pour lutter contre l'épidémie. La mise en place de l'observatoire régional du VIH/SIDA accuse aussi un certain retard. C'est pour cela que la COI s'attache à renforcer les capacités des pays membres à recueillir les données sanitaires et épidémiologiques et élaborer un protocole d'accord sur la diffusion des informations émanant des réseaux de surveillance AIRIS et RSIE. La COI poursuit aussi ses pourparlers avec la BAD et l'ONUSIDA pour assurer une continuité des actions. L'idée est de transformer le Groupe Thématique Régional, qui réunit chaque année gouvernements, donateurs, ONUSIDA, secteur privé et société civile, en un organe d'orientation et de coordination des interventions sur le VIH/Sida, associant les pays à leur plus haut niveau.



RÉSEAU RÉGIONAL DE **S**URVEILLANCE DES **É**PIDÉMIES ET DE **G**ESTION DES **A**LERTES [Réseau SEGA]

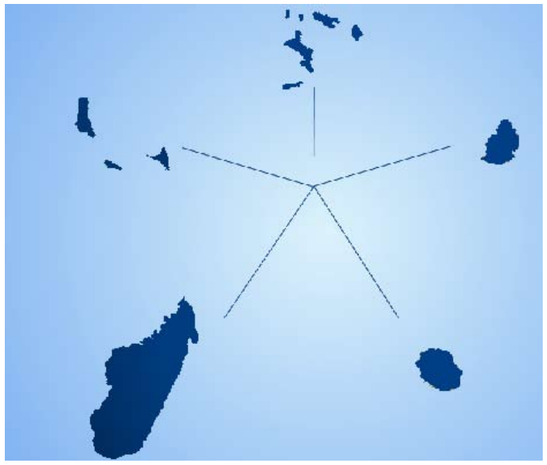
Les récentes épidémies de chikungunya, de grippe A et la résurgence de la dengue ont montré la vulnérabilité des systèmes d'alerte et de prévention et l'impact de ces maladies sur le développement économique et social des pays.

Lancé en novembre 2008, **le Projet Réseau régional de Surveillance des Epidémies et de Gestion des Alertes (Réseau SEGA)** vise à réduire le risque épidémiologique dans les 5 Etats membres de la COI en facilitant le partage et l'échange d'informations sanitaires. Financé à hauteur de 5,6 M d'euros par l'AFD pour une durée de 4 ans, ce projet s'articule autour de deux axes :

- la mise en réseau des compétences et des informations à l'échelle régionale ;
- le renforcement des capacités nationales de surveillance des maladies à potentiel épidémique et de réponse en cas d'épidémie.

Le projet est complémentaire à la mise en œuvre du nouveau règlement sanitaire international (RSI 2005) qui impose aux pays signataires de déclarer à l'OMS toutes les urgences de santé publique de portée internationale. Plus la détection des cas suspects est précoce et la réaction rapide, et plus on a de chances **d'éviter une flambée épidémiologique de grande ampleur**. L'accent est donc mis sur la formation médicale et paramédicale et la professionnalisation des moyens de diagnostic et de recherche. En mars 2009, la COI a ainsi, en partenariat avec l'OMS et le MIH, organisé une formation régionale auprès de 32 professionnels de santé publique, vétérinaires et biologistes, issus des 5 pays.

Parallèlement, l'Unité de Veille Sanitaire de la COI s'est constituée avec l'arrivée de deux médecins épidémiologistes. Les responsables de la surveillance, nommés Points Focaux du projet, ont été identifiés dans chacun des 5 Etats membres.



L'épidémie de grippe A permet de tester le dispositif

Mis en place début septembre 2009, un Comité de coordination Grippe océan Indien a mis à l'épreuve l'opérationnalité du réseau. L'Unité de Veille Sanitaire de la COI a initié **des visioconférences hebdomadaires** avec les Points Focaux, pour partager les informations et les expériences, repérer les difficultés et mutualiser les moyens. Le suivi de l'évolution de l'épidémie se fait à travers un bulletin d'informations interne et le site pandémie grippale océan Indien préfigure le futur site Internet du projet RSIE.

S'il existe bien une volonté commune de créer au sein de la COI une Unité de Veille Sanitaire pérenne qui permettra à terme de mener une politique de santé publique régionale, les moyens et les ressources nécessaires sur le long terme devront être identifiés avant la fin de cette première étape de 4 années. Les Etats membres doivent également garantir la continuité à long terme de leurs systèmes de surveillance, gage d'efficacité du réseau régional.

OBSERVATOIRE DES DROITS DE L'ENFANT DE LA RÉGION OCÉAN INDIEN [ODEROI]

La déscolarisation précoce, les violences domestiques, les abus de toutes formes, les comportements à risques sont des problèmes auxquels les enfants peuvent être confrontés à des degrés divers dans les îles de l'océan Indien. Pour pallier les lacunes nationales face à ces problèmes, il était urgent d'organiser un système de veille sur la situation des droits des enfants et de monter une plate-forme régionale de discussions sur des sujets touchant au bien-être des enfants, afin d'améliorer les connaissances et d'infléchir les politiques en faveur de ces droits.

Créé en 2004 par la COI, en partenariat avec l'UNICEF et le PNUD (depuis 2008), **l'Observatoire des Droits de l'Enfant de la Région Océan Indien (ODEROI) est devenu en quelques années un centre de référence en matière de recueil de données sur les enfants.** Le site www.oderoi.org fournit une batterie d'indicateurs sociaux, démographiques et économiques sur la situation des enfants dans la région. L'Observatoire est à l'origine d'études clés sur *La violence contre les enfants* (2006), *Les adolescents dans l'océan Indien, Les flux migratoires entre les îles de l'océan Indien et leur impact sur la situation des enfants et de leurs familles* (août 2009) et *L'impact de la pauvreté et des disparités sur les enfants* (en cours de finalisation). Des articles de sensibilisation ont été publiés dans la presse à la suite de ces différentes études. L'ODEROI a su aussi mobiliser les médias pour promouvoir la cause des enfants et faire participer les jeunes à sa stratégie de plaidoyer. **Plus de 225 émissions de télévision « Jeunes 5/5 » ont été produites et diffusées en collaboration avec la MBC.**





Le projet est mis en veilleuse en raison de ressources insuffisantes

Cependant, malgré la politique active de mobilisation et de diversification des bailleurs de fonds (UNICEF, PNUD, Conseil Général de La Réunion, secteur privé mauricien, Organisation Internationale de la Francophonie, FAO), le projet ne dispose pas de ressources suffisantes pour atteindre ses objectifs et rester pérenne. Les réseaux nationaux manquent de dynamisme et la problématique de l'enfance n'est pas toujours une priorité. Il faudrait notamment renforcer les lois relatives à la maltraitance des enfants et avoir des juges pour enfants. Face à ces difficultés, la COI a décidé de mettre momentanément le projet en veilleuse et de le réorienter avec l'aide des partenaires. Pendant cette période de transition, seuls resteront en poste le chef de projet et 2 consultants. Un consultant international, recruté avec l'appui financier de la BAD, va évaluer le projet afin de redéfinir les orientations et la stratégie de mobilisation des ressources nécessaires. L'élargissement du comité de pilotage à la société civile et au secteur privé est également prôné, ainsi qu'une prise de contact avec la SADC (qui envisage d'ouvrir un Observatoire sur la pauvreté), pour profiter au mieux de toutes les opportunités de collaboration.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

L'égalité hommes-femmes est indissociable du développement durable. La dimension genre figure ainsi au troisième rang des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de l'ONU. Il s'agit de «promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». Ce défi est de taille dans la région, où les disparités sont encore nombreuses.

Les Etats membres de la COI ont adopté lors du 25ème Conseil des Ministres une politique et une stratégie régionale genre pour la période 2009-2013. Cette stratégie passe par la concrétisation des engagements internationaux pris par les Etats membres, la consolidation des avancées dans les différents pays et la transformation des préoccupations communes sur la problématique genre en un programme de coopération régionale. Le Secrétariat Général est chargé de rechercher auprès des partenaires les moyens financiers pour mettre en œuvre **les 4 axes de cette stratégie : la violence domestique, la femme politique, le développement durable et la sécurité alimentaire et la participation des femmes dans la vie économique**.



Suite à la mission du Secrétariat Général auprès des agences régionales des Nations Unies basées en Afrique du Sud (juin 2009), le FNUAP, le PNUD, l'UNIFEM, et l'ONUSIDA ont manifesté leur intérêt pour soutenir et accompagner la stratégie régionale genre de la COI. Concernant l'axe femme politique, le FNUAP voudrait réactiver dans la région océan Indien le Réseau des Femmes Africaines Parlementaires et Ministres (REFAMP) qu'il avait aidé à mettre en place et qui ne fonctionne plus depuis 2007. La Commission Economique pour l'Afrique a décidé d'appuyer aussi cette stratégie à travers des actions de renforcement des capacités et de formulation des programmes sectoriels, pour mieux intégrer la dimension hommes-femmes dans les politiques nationales de développement. L'aide-Mémoire signé entre la COI et la BAD mentionne également le soutien de la banque à cette initiative régionale genre. Et d'autres collaborations sont recherchées auprès d'organisations régionales comme le COMESA et la SADC. **Une unité genre est prévue au sein du Secrétariat Général pour coordonner le projet** et des comités nationaux vont être créés pour contribuer à définir les activités du programme régional et assurer leur application au niveau national.

Le soutien de l'entreprenariat féminin, à travers le réseau régional EFOI

Depuis avril 2007, la COI appuie le réseau régional des femmes entrepreneurs de la région grâce au financement des partenaires du système des Nations Unies et de l'UE à travers le programme régional d'appui au TIC (PRATIC). Ce soutien se traduit par l'organisation des rencontres annuelles, la mobilisation des ressources, la création d'un portail régional www.efoi.info/ et le plaidoyer auprès des politiques et des partenaires. Convaincue du rôle que peuvent jouer les femmes entrepreneurs dans le développement économique de la région et la lutte contre la pauvreté, la COI a par ailleurs lancé fin décembre 2009 une étude de faisabilité sur un projet d'appui aux femmes entrepreneurs de la région (financée par l'AFD à hauteur de 53 000 euros). L'objectif est de consolider le réseau EFOI, d'identifier les capacités des femmes entrepreneurs à renforcer dans des domaines ciblés (finances et gestion, accès aux ressources productives…) et de créer des produits financiers innovants (micro-finance, fonds d'investissement …). Cette étude permettra d'envisager la mise en place d'un programme régional d'appui aux femmes.

RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les îles membres de la COI sont particulièrement exposées aux catastrophes naturelles (cyclones, inondations, mouvements de terrain, éruptions volcaniques…), devenues plus fréquentes et plus graves ces dernières années, en raison du changement climatique et de la pression démographique. Depuis le tsunami survenu en 2004 dans l'océan Indien qui avait fait plus de 220 000 morts, une réelle prise de conscience des risques et surtout de la nécessité d'atténuer les conséquences de ces catastrophes, s'est opérée partout dans le monde. En avril 2009, le Conseil de la COI a chargé le Secrétaire Général d'instruire un futur projet régional pour réduire les impacts humains et économiques des catastrophes naturelles dans les Etats membres, tout en tenant compte du cadre d'action de Hyogo et de la Stratégie de Maurice pour les PEID. Plus spécifiquement, ce projet vise à protéger les populations, renforcer la solidarité, réduire les inégalités face aux catastrophes naturelles et adopter des mécanismes et des outils destinés à renforcer la lutte contre les impacts des catastrophes naturelles.



Améliorer la résilience des Etats membres face aux catastrophes

La COI veut renforcer les capacités humaines, techniques et administratives en matière de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets (par une plateforme d'information et de communication et un programme régional de formation), mettre en place ou consolider les dispositifs d'alerte précoce (SIG-système d'information géographique, cartographie, modélisation, couverture radar sur toute la zone …), et contribuer à une reconstruction et une réhabilitation rapides, à travers un système formalisé de coopération, des ressources mobilisables en cas d'urgence et des mécanismes de protection financière adéquats (assurances, fonds de réserve). **L'approche est transversale et l'objectif est d'intégrer la stratégie de réduction des risques de catastrophes à des projets de la COI**, dans le domaine du changement climatique, de la coopération universitaire et de recherche, du réseau de surveillance et d'investigation des épidémies, et de la sécurité alimentaire.

En mai et juin 2009, le Secrétariat Général a présenté les grandes lignes de ce projet dans les Plate-formes en réduction des risques de catastrophes de Nairobi et Genève. L'Agence Française de Développement (AFD) a confirmé son accord pour financer l'étude de faisabilité du projet à hauteur de 100 000 €, et elle a également manifesté son intérêt pour le cofinancer. La COI doit donc maintenant rechercher activement les financements complémentaires pour donner vie à ce projet d'intérêt régional.



LUTTE CONTRE LES GRANDS DÉLITS

« La criminalité transnationale est aujourd'hui organisée, modernisée et diversifiée. Elle emprunte de nouvelles routes, utilise de nouveaux procédés, franchit de nouvelles barrières. Elle représente une menace de plus en plus grande pour les pays et la région COI. Menaces pour la démocratie, l'économie formelle, la stabilité des Etats et la sécurité des populations. »

Callixte d'Offay, Secrétaire Général de la COI, Colloque Miltd, octobre 2009

La lutte contre le terrorisme, la piraterie maritime, les grands trafics (drogue, pierres précieuses, tourisme sexuel, pêche illégale…) sont autant de fronts sur lesquels la COI a décidé de renforcer la coopération régionale pour sécuriser son espace. Ce sont les domaines d'intervention des plate-formes régionales « Sécurité » et « Justice » des Etats membres de la COI. En 2009 des réunions ont été organisées sur la piraterie maritime (juillet) et la lutte contre les crimes et les grands délits (octobre) pour mettre en réseau les spécialistes, faciliter les échanges d'informations et partager les bonnes pratiques.

Impulsée par la signature de la Convention sur la sécurité régionale du 17 mars 2006, la plate-forme régionale Sécurité s'est mise en place en 2007. Son objectif est d'intensifier les échanges en matière de sécurité publique, de police judiciaire et administrative, de partager les expériences et les savoir-faire, et de coordonner les actions des différents intervenants. Des coordonnateurs nationaux et des Points de Contact Opérationnel Unique (PCOU) ont été désignés. Organisée en décembre 2008, la 1ère Plate-forme Sécurité a réuni coordonnateurs nationaux et experts, et permis d'adopter 9 résolutions.

Un partenariat avec l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime

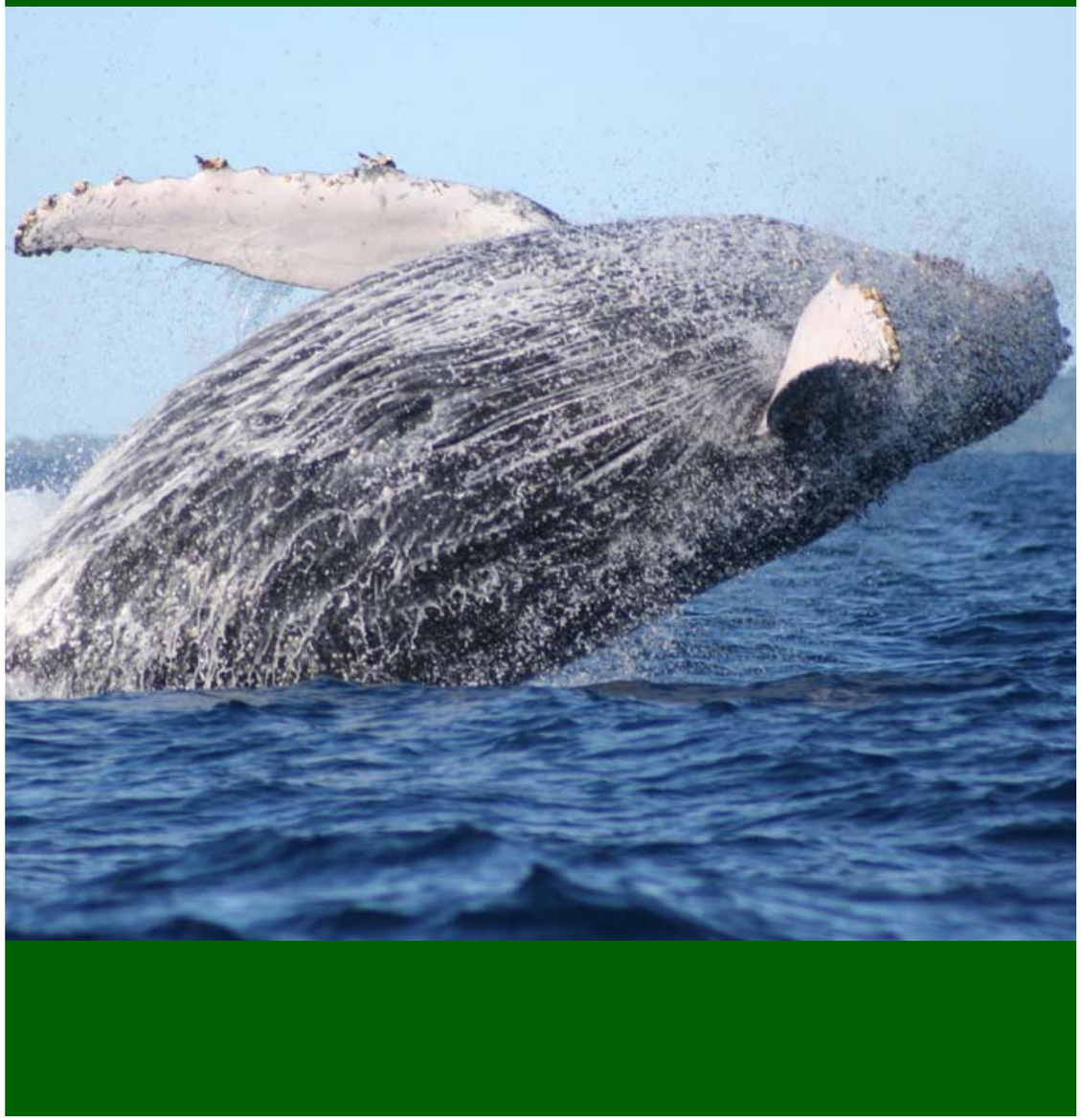
La coopération judiciaire régionale s'est structurée au cours des années 2008 et 2009, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). A l'issue d'une formation organisée par le Service de prévention du terrorisme de l'UNODC, des Points Focaux Justice ont été désignés par les Etats membres. **La 1ère plate-forme régionale Justice s'est tenue en juin 2009.** Trois objectifs ont été définis : renforcer la coopération judiciaire entre les pays, consolider les liens entre justice et police et mettre en œuvre les engagements internationaux pris par les Etats membres de la COI, au sein de l'Assemblée générale de Nations Unies. Depuis octobre 2009, les plate-formes régionales Justice et Sécurité sont organisées parallèlement et mobilisées conjointement, pour harmoniser les textes et les procédures, renforcer les capacités et rendre les actions sur le terrain plus efficaces. Les échanges d'informations entre les Etats membres de la COI ont déjà donné lieu à des saisies et des interpellations. Des résolutions comme celle adoptée sur la piraterie maritime dans la région de l'océan Indien et du Golfe d'Aden, ont démontré une volonté commune certaine de lutter contre les grands délits. Il faut maintenant donner corps à une stratégie régionale de sécurité globale de l'espace COI, qui intègrerait tous les domaines et services sécuritaires.



EXTRADITION ET ENTRAIDE JUDICIAIRE
Un premier recueil des accords bilatéraux, régionaux et internationaux.

Produit par l'UNODC et la COI et diffusé à partir de juin 2009 à 1200 praticiens de la région, ce recueil permet à tous les professionnels de la justice de disposer des bases juridiques pour mettre en œuvre une bonne coopération judiciaire. Ces magistrats disposent également d'un outil d'aide à la rédaction des requêtes d'entraide judiciaire.

La préservation des ressources naturelles



Introduction

Les îles de la COI présentent des écosystèmes d'une grande biodiversité, avec un taux élevé d'endémisme. Elles offrent des habitats rares ou uniques à des espèces « phares », remarquables et/ou particulièrement menacées. Leur distribution géographique et leur isolement, à l'origine de ces processus évolutifs uniques, expliquent la grande fragilité des écosystèmes insulaires ainsi que leur vulnérabilité face aux pressions humaines (pollution des eaux, destruction du littoral, surexploitation des ressources marines, tourisme non maîtrisé…) et aux catastrophes naturelles (cyclones, blanchissement des coraux). **La région figure ainsi parmi les 34 hauts lieux de la biodiversité mondiale, des zones de conservation prioritaires.**





Fortement dépendantes de leurs ressources côtières et marines pour assurer et maintenir leur existence, les îles de la COI ont naturellement et massivement axé leurs projets de coopération sur la protection et l'exploitation durable de ces ressources (aires marines protégées, gestion durable de la zone côtière, AMESD…). L'atelier de priorisation et de stratégie de WIOMER a en novembre 2009, rassemblé 70 scientifiques, experts, gestionnaires de l'environnement, ONG et représentants de ministères (venus des cinq pays de la COI, mais aussi d'Afrique du Sud, de Tanzanie, du Kenya, de Suisse, de Suède, de Norvège et des Etats-Unis). **Cet atelier a permis d'identifier 50 paysages marins prioritaires pour la conservation de la biodiversité et des ressources marines de la région.** Les résultats de cet atelier vont permettre à la COI de formuler une stratégie régionale de protection de l'environnement marin, prélude à une stratégie plus large de préservation des ressources naturelles et de renforcement de la résilience des écosystèmes.

Par ailleurs, les Etats font face à de nouvelles menaces, comme le changement climatique ou les risques de pollution marine par les pétroliers qui sillonnent l'océan Indien (projets Acclimate et autoroute maritime). La COI associe de plus en plus à ses projets d'autres pays riverains du continent africain ainsi que les institutions intergouvernementales telles que le PNUE (Secrétariat de la Convention de Nairobi), pour leur donner plus d'efficacité et de cohérence.

« Les écosystèmes ne connaissent pas de frontières, ils doivent être gérés au moyen de programmes sous-régionaux… C'est par l'exploitation durable des ressources naturelles transfrontalières que nous construirons une base solide d'intégration régionale et au-delà une intégration panafricaine… »

Callixte d'Offay, Secrétaire Général de la COI, lancement du Théma AMESD pour la région COI, janvier 2009

PROGRAMME RÉGIONAL DE GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES DES PAYS DE L'OCÉAN INDIEN [PROGECO]

35 millions de personnes habitent le littoral des pays du sud ouest de l'océan Indien et dépendent essentiellement des ressources marines et côtières pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Financé à hauteur de 18 millions d'Euros par l'Union Européenne et commencé en 2006 par la COI (englobant aussi le Kenya, la Somalie, la Tanzanie), ProGeCo vise à améliorer les conditions de vie des populations, (1) en supportant pour 2/3 du budget les projets des Acteurs Non Etatiques, destinés à valoriser les ressources marines et côtières et promouvoir un développement socio-économique respectueux de l'environnement, et (2) en assurant la mise en place d'une Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) via des Comités GIZC, mais aussi l'élaboration et la mise en œuvre de plans GIZC nationaux.

Fin 2009, 73 projets (sur 900 propositions) sont en cours et/ou mis en oeuvre par des Acteurs Non Etatiques dans le cadre de trois appels à propositions pour un montant de 6,5 millions d'€ hors frais d'initiation et de suivi (écotourisme, mariculture, gestion améliorée des aires marines protégées, érosion côtière, gestion des déchets, …). Un gros support de renforcement technique et financier a été mis en place pour augmenter les capacités de nos partenaires. Des Comités GIZC ont été instaurés dans tous les pays, et une étude est en cours sur la faisabilité d'une plate-forme régionale GIZC intégrée à la Convention de Nairobi. ProGeCo a contribué à améliorer la collecte et l'analyse des données sur l'état des écosystèmes marins et les interactions entre les activités humaines et les ressources naturelles via une collaboration active avec les acteurs nationaux et régionaux.



Le programme a aussi sensibilisé les décideurs politiques, opérateurs privés, ONG et société civile à l'importance d'une utilisation rationnelle et durable des ressources par : (1) 30 concours scolaires sensibilisant plus de 100 000 enfants, parents et professeurs, et (2) des bulletins, 19 projets nationaux médiatiques et des lettres d'information sur le site Internet de ProGeCo (http://www.progeco-oi.org/). Il a également participé au renforcement des capacités de planification et de suivi des GIZC, par : (1) une vingtaine de petits projets et/ou assistance technique demandés chaque année par les administrations nationales ; (2) la distribution en 2009 d'un DVD bilingue « Ressources pour des formations en Gestion Intégrée de la Zone Côtière » et la publication de guides techniques sur la gestion des déchets solides ; (3) l'élaboration en cours d'un système en ligne de gestion d'information GIZC qui permettra de partager les expériences et de bâtir une stratégie régionale commune.

Un programme très ambitieux et parfois mal compris

ProGeCo est un programme très ambitieux, avec des attentes très fortes, dont l'ampleur de la tâche a été sous-estimée. La GICZ reste encore souvent mal comprise par les communautés locales. Sans parler des ressources alternatives à mettre en place pour rendre « crédible et attractive» une gestion intégrée. Les ressources alternatives font l'objet de plus de 50 % des projets proposés par les Acteurs Non Etatiques. Pour pérenniser les Comités GIZC et créer une plateforme GIZC régionale, il est important de renforcer la coordination des actions de PROGECO avec celles d'autres programmes régionaux poursuivant les mêmes objectifs sur le long terme, comme la Convention de Nairobi et le PNUE.

RÉSEAU DES AIRES MARINES PROTÉGÉES [RAMP-COI]

La région du sud-ouest de l'océan Indien compte parmi les 34 hauts lieux de la biodiversité mondiale. C'est une richesse inestimable pour les économies insulaires des pays de la COI dont les populations côtières dépendent largement des ressources halieutiques. Aujourd'hui, ces écosystèmes sont fortement menacés par des facteurs climatiques, humains et environnementaux. **Face à ces menaces, les pays de la région ont créé environ 26 aires marines protégées (AMP)**, mais leur implantation s'est faite sans une réelle vision écologique régionale.

La COI a lancé en 2006 un projet de création d'un Réseau régional des AMP, financé pour un montant d'environ 2 millions d'euros par la France, WWF et Conservation International (www.amp-coi.org). Ce projet, mis en œuvre par le Bureau du WWF pour Madagascar et l'océan Indien occidental, s'articule autour de 4 axes d'intervention : (1) l'identification d'un réseau d'espaces prioritaires pour la conservation ; (2) l'appui au renforcement ou à la création d'AMP ; (3) la mise en place d'un forum régional des gestionnaires et (4) la communication sur l'utilité des AMP, visant à faire émerger une véritable dynamique régionale de conservation de la biodiversité et des ressources marines et côtières.

Le projet RAMP-COI est prolongé jusqu'en 2010

Le développement d'une stratégie régionale a été initié pour la première fois dans la région dans un objectif de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources marines et côtières, en tenant compte des contraintes. En effet, au mois de novembre 2009, des scientifiques, des gestionnaires de l'environnement, des représentants d'organisations non-gouvernementales, des bailleurs et des institutions gouvernementales, ont identifié ensemble, avec le soutien de la COI, les éléments de cette stratégie notamment les écosystèmes ou paysages marins prioritaires pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable de la pêche, la vision pour la biodiversité marine et la pêche, les causes principales des menaces, les précurseurs de changement et les initiatives clefs pour une action régionale. Cette stratégie a été élaborée en coordination avec des projets en cours (ASCLMEs, ProGeCo) et s'articulera avec les autres initiatives régionales (autres projets de la COI, WIO-Lab, Convention de Nairobi, WWF Coastal East Africa Network Initiative.)



En parallèle, une étude d'évaluation économique sera lancée auprès de deux parcs marins de la région, ceux de Curieuse (Seychelles) et Nosy Antafana (Madagascar). Pour renforcer le réseau existant d'AMP, des appuis concrets sont encore en cours d'identification. Une version française de la « boîte à outils » pour la gestion des AMP a été distribuée à tous les gestionnaires des pays de la COI. Afin de mettre en place effectivement le Réseau des gestionnaires d'AMP des pays de la COI (www.rg-amp-oi.org), les gestionnaires ont élaboré ensemble à la fois ses objectifs (sous forme de cadre logique), sa structure et son type de fonctionnement, un budget et un plan d'action. La production d'un film sur les AMP est également en cours. Certaines activités ont pris du retard, d'où la nécessité d'allonger la durée du projet. Le projet RAMP-COI a donc été prolongé officiellement jusqu'à juin 2010 avec une augmentation du financement du WWF.

FEM - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES VOIES MARITIMES ET DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION CÔTIÈRE POUR L'OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

Le canal du Mozambique est une des routes maritimes commerciales les plus fréquentées au monde par les pétroliers. Près de 2500 navires-citernes (500 millions de tonnes de produits) transitent chaque année par cette route et les risques de déversements, accidentels ou illégaux, de produits toxiques pour l'environnement sont énormes dans cette région réputée pour la richesse de sa biodiversité. Lancé en 2008, le projet d'autoroute maritime a pour but de réduire les risques de pollution, en sécurisant des corridors de passage pour les navires. L'objectif est aussi d'établir, dans le cadre de la convention MARPOL, un dispositif de contrôle et d'inspection des navires-citernes au niveau portuaire, d'améliorer les moyens de communication entre les ports, et de renforcer les capacités nationales de lutte anti-pollution des zones côtières.

Un projet unique en son genre

La mise en œuvre du projet est partagée entre l'Autorité de sûreté maritime de l'Afrique du Sud (SAMSA) et la COI, qui pilote le volet environnement. Le comité de pilotage s'est tenu en Afrique du Sud en février 2009 et a permis d'améliorer la communication entre les divers partenaires, les pays participants (Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, et Tanzanie), les bailleurs de fonds et les institutions internationales spécialisées dans les affaires maritimes. Malgré quelques difficultés au démarrage, dues au manque d'interlocuteurs pour le volet environnement au niveau des pays continentaux, et au recrutement tardif de consultants en appui à la réalisation des activités dans ce domaine, le projet a pu néanmoins mettre en place des actions essentielles pour assurer une bonne participation de tous les pays concernés.

De nombreuses missions, avec l'appui d'experts de La Réunion, ont été organisées par la COI dans la plupart des pays participants. Au moins un atelier a été organisé dans tous les pays de la COI, ainsi qu'au Mozambique, pour revoir les plans nationaux de lutte existants, dispenser une formation, et effectuer des



exercices de simulation en mer. Ces mêmes ateliers n'ont pas pu être organisés dans les autres pays continentaux participants par manque d'interlocuteurs (il est à noter que l'Afrique du Sud ne bénéficie pas de l'aide financière du FEM et par conséquent, doit mener ses activités sur ses propres financements).

La COI a conclu un protocole d'accord de coopération technique avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI), pour organiser des ateliers régionaux de formation sur les conventions internationales de l'OMI. Un atelier, avec 4 ou 5 représentants par pays, a été organisé en juin 2009, avec une attention particulière portée sur le protocole SNPD 2000, déjà intégré dans la convention de 90 OPRC. La COI envisage maintenant de passer à un protocole plus élaboré avec l'OMI et cherche à obtenir le statut d'observateur au sein de cette organisation. Entre-temps, trois juristes de la région poursuivent une formation de Master en droit maritime à l'IMLI de Malte pour renforcer les capacités juridiques au niveau national et régional. L'année 2009 a permis de bien mettre en place les orientations des actions à mener en 2010. Les consultants sont recrutés et les interlocuteurs au niveau national sont maintenant identifiés (à l'exception de la Tanzanie).



SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE [AMESD]

Le programme de Surveillance de l'Environnement en Afrique pour le Développement Durable (AMESD) est mis en œuvre par la Commission de l'Union Africaine et financé à hauteur de 21 millions d'euros par l'Union Européenne (9ème Fonds Européen de Développement). Ce programme répond au besoin d'améliorer le suivi de l'environnement pour contribuer à une gestion durable des ressources naturelles dans cinq régions économiques d'Afrique Sub-saharienne (CEMAC, CEDEAO, IGAD, SADC et COI). Ces Communautés Economiques Régionales couvrent 46 pays ACP, abritant des populations parmi les plus pauvres du monde, où les moyens de subsistance dépendent fortement de l'environnement, des ressources naturelles renouvelables et de la variabilité du climat.



L'objectif général de ce programme panafricain est de réduire la pauvreté des populations, en faisant un meilleur usage des données environnementales acquises par les systèmes d'observation de la Terre. Cette approche continentale est soutenue par 5 Actions thématiques régionales («THEMAS»), identifiées par les Communauté Economiques Régionales. Le choix des activités dans la région COI s'est porté sur la « Gestion Marine et Côtière », à l'issue d'un processus de concertation et d'évaluation des besoins mené sur plusieurs mois. Les ateliers régionaux organisés à Maurice en mars 2008 et janvier 2009, les missions et les contacts ont permis d'identifier plusieurs partenaires régionaux et de définir les produits et services à développer. Le THEMA COI répond ainsi aux besoins exprimés par les institutions responsables du suivi des ressources halieutiques des pays de la COI et par les centres et instituts de recherche en océanographie. Les activités régionales du projet sont pilotées par le Mauritius Oceanography Institute, désigné centre technique d'implémentation et doté d'une subvention de 1,2 M€. Le programme englobe les pays ACP de la COI (La Réunion est un partenaire associé), les pays riverains du canal du Mozambique (Kenya, Tanzanie, Mozambique) et deux petits états insulaires (Sao-Tomé & Principe, Cap-Vert).

Une première collaboration avec l'Union Africaine

Considéré comme le précurseur de l'importante initiative « GMES Afrique », décidée lors du sommet Europe-Afrique de Lisbonne fin 2007, le projet AMESD marque une première collaboration entre la COI et l'Union Africaine. Après quelques difficultés liées à la mise en œuvre d'un projet continental (AMESD est le premier projet FED piloté par l'Union Africaine), AMESD a maintenant atteint sa vitesse de croisière, avec l'installation de très nombreux équipements (antennes satellites de réception…) et plusieurs formations prévues pour l'année 2010. Ce projet doit pouvoir à terme profiter aussi des complémentarités, notamment en matière de surveillance maritime, avec le projet réunionnais Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellites (SEAS-OI), dont la station de réception et de traitement d'images satellites Haute Résolution va être prochainement installée à La Réunion.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ACClimate]

Démarré fin 2008 (pour 3 ans) et financé à hauteur de 3,645 M d'euros par le FFEM, le MAEE et la région Réunion, le projet Adaptation au Changement Climatique (ACClimate) vise à renforcer les capacités des Etats membres de la COI à s'adapter au changement climatique, en améliorant la compréhension de ses impacts potentiels sur les secteurs vulnérables de l'économie (agriculture, santé, tourisme, préservation des ressources naturelles…).

Le projet nécessite d'abord de mieux comprendre les tendances climatiques de la zone, sujette à l'imprévisibilité de l'océan Indien et aux nombreux phénomènes climatiques qu'il génère et qui peuvent être impactés par un changement climatique (tapis roulant des dépressions au sud, anticyclones d'Agaléga, alizés sud est nord ouest, dizaines de cyclones par an…). A partir d'une analyse réalisée en 2009 des tendances sur la période 1950-2000, le projet va en 2010-2011 organiser un exercice de simulation climatique régionale afin de se projeter à l'horizon 2100. Il compte aussi mettre en place un atelier biannuel de prévision saisonnière et une collaboration des météorologues de la COI à l'édition annuelle d'un « State of the Climate ».



Former et communiquer pour mieux s'adapter

La formation et la communication, 2 volets clefs du projet, ont fait l'objet de nombreuses actions en 2009. Le projet travaille avec l'Agence Universitaire de la Francophonie et les Universités de Madagascar, Maurice, La Réunion, à la mise en place d'une filière régionale de formations au changement climatique et à l'organisation dès 2010 de formations thématiques courtes avec des spécialistes. **En octobre, la COI a formé à Maurice 10 spécialistes nationaux aux indicateurs de changement climatique** et tenu une série de conférences sur le changement climatique avec le support de l'Ambassade de France. Elle a participé au colloque mondial sur le climat organisé par l'OMM (sept), au sommet de Copenhague (décembre) et **obtenu le statut d'observateur à la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)**. Un site Internet est en construction et l'arrivée d'un assistant en communication va permettre d'intensifier toutes ces actions et de les élargir aux autres pays de la COI.

L'élaboration d'une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique passe maintenant par la dynamisation des points focaux, l'amélioration des échanges d'informations sur les actions entreprises dans le domaine du changement climatique au niveau national et régional, et une bonne articulation entre les actions d'ACClimate et celles des autres projets de la COI (AMESD, réduction des risques…). Et à partir d'une analyse de ce qui a été fait dans ce domaine et dans d'autres régions, ACClimate va pouvoir travailler à des synergies, éviter la duplication des actions et permettre une utilisation efficace des ressources financières disponibles. A cet égard, la COI a signé avec la Grèce en septembre 2009 un protocole d'accord d'un montant de 4 millions d'euros pour des actions axées sur l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques et des catastrophes.



4.
UN FÉDÉRATEUR D'IDENTITÉ INDIANOCÉANIQUE

Introduction

Les 5 îles du sud-ouest de l'océan Indien ont en commun une histoire et un peuplement similaires forgés par le passé colonial de la région. De par leur géographie, leur histoire et leur culture, elles partagent des valeurs et des intérêts communs face aux mutations de leur environnement. En même temps, elles se connaissent encore souvent très mal. L'insularité accentue les sentiments d'éloignement et d' isolement. Alors que **l'identité indianocéanique représente l'âme du développement durable de la région** et que sa valorisation est capitale, cet axe stratégique est le parent pauvre de la COI. Les Etats ont appris ces 25 dernières années à coopérer, échanger et partager leurs expériences. Mais il leur reste encore beaucoup à apprendre les uns des autres et la COI ambitionne de les aider à créer ce ciment identitaire qui leur permettra **de se façonner une véritable communauté de destin, enrichie des ressemblances et des différences de chacun.**





Le renforcement de l'identité indianocéanique passe par l'intensification des échanges culturels, davantage de coopération au niveau des études universitaires et de la recherche, et le tissage de liens entre les organisations professionnelles, les ONG, les associations de femmes et les mouvements de jeunes. La COI a décidé de réactiver le réseau universitaire et de recherche pour mettre en valeur l'expertise régionale et mieux intégrer les spécificités insulaires de ses Etats membres dans les politiques de développement durable.

Bâtir des ponts, construire des passerelles entre les pays, les cultures, les religions. Le Secrétaire Général est ainsi intervenu lors du symposium interreligieux des îles de l'océan Indien d'octobre 2009 destiné à promouvoir le dialogue interreligieux et culturel. En se rapprochant davantage encore de la société civile, en mettant en réseaux et en jouant le rôle clef de plate-forme d'échanges d'informations, d'expertises et de bonnes pratiques, la COI contribue à construire un espace de tolérance, de respect et d'enrichissement mutuel pour relever les défis du présent et construire un avenir sur des bases solides et durables.

COOPÉRATION UNIVERSITAIRE ET DE RECHERCHE

Pour se développer, la région a besoin d'un vivier de techniciens, d'experts et de chercheurs capables d'adapter les politiques de développement durable aux spécificités insulaires des Etats de la COI et aux mutations de l'environnement. Mais les acteurs de la recherche sont très isolés. Et ils expriment de plus en plus la nécessité d'être mis en réseau, de bénéficier d'une synergie entre les organismes de recherche nationaux et de coopérations internationales multiples.

Depuis octobre 2008, le Secrétariat Général de la COI s'emploie à réactiver le dossier de coopération universitaire et de recherche, avec le soutien du Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes, afin d'aboutir à la présentation d'un projet régional dans ce domaine, et en orientant ce futur projet vers le développement de la recherche régionale et sa valorisation au niveau international. L'étude menée entre décembre 2008 et août 2009 a permis de définir les premiers contours du projet mais également d'élaborer une banque de données régionale (chercheurs, experts, thèmes et projets de recherche, centres de formation, formations dispensées…), et de recenser les besoins en renforcement des capacités.



Un réseau universitaire et de recherche est désormais ranimé et maintenu informé des dernières opportunités scientifiques (appels d'offres, formations, colloques …). **Plus de 100 personnes sont aujourd'hui membres de ce réseau.** Leurs fiches contacts/thématiques sont régulièrement remises à jour et disponibles en ligne sur le site Internet de la COI. Dans le cadre du partenariat récemment actualisé avec le bureau régional de l'Agence Universitaire de la Francophonie basé à Madagascar, un annuaire des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est en cours de finalisation, précisant les formations master et doctorales dispensées dans la région.

Une stratégie régionale de recherche axée sur des thématiques prioritaires

Le projet « Renforcement et Valorisation de la Recherche dans les pays de la COI » va permettre à terme d'élaborer une stratégie régionale de recherche, en tenant compte des réalités nationales et **des thématiques prioritaires inscrites dans le développement durable, l'économie insulaire et l'intégration régionale.** Il a pour ambition de créer un cadre de coopération et de mutualisation sur les thématiques communes et spécifiques des Etats membres de la COI, de dynamiser un réseau d'universitaires, de chercheurs et d'experts scientifiques poursuivant des objectifs d'intérêt régional liés à la recherche, aux renforcements des capacités et à la mobilité, et enfin de structurer un partenariat avec les projets de la COI et des organismes de développement.
Pour mener à bien ce vaste projet, la COI doit mobiliser des fonds et saisir toutes les opportunités de collaboration. Le domaine de la coopération universitaire, objet de la stratégie de la BAD pour 2008-2012, sera intégré au Protocole final entre la COI et la BAD. Et les complémentarités avec le futur projet de Centre Régional d'Excellence Multidisciplinaire (CREM- financé par le10e FED) vont être également recherchées.



COOPÉRATION CULTURELLE ET AUDIOVISUELLE

Une identité régionale forte est le socle sur lequel la COI pourra construire le développement durable et l'intégration de ses Etats membres. L'organisation est bien consciente de l'importance de cet axe stratégique, mais elle ne dispose pas pour le moment des fonds nécessaires pour mener à bien un projet structurant et régional en matière de coopération culturelle. En attendant de pouvoir bâtir un tel projet, la COI a décidé d'opérer un rapprochement avec les réseaux français et indiens existants.



Les résultats positifs des entretiens entre le Secrétaire Général et l'OIF, à New-York et Paris, en octobre 2009, devraient ainsi déboucher sur un programme pluriannuel comportant un volet culturel. Par ailleurs, la COI aide ponctuellement, grâce aux subventions de la France (MAEE/DGCID), des événements culturels comme **les festivals de musique Médina à Anjouan** (Comores-août 2009) et **Samemsa à l'île Maurice (décembre 2009)** ou des productions comme l'ouvrage pédagogique « Ile Maurice, les racines du futur » et le DVD « Océan Indien, Musique et Biodiversité », initié par les Seychelles. L'accent est plutôt mis sur la coopération audiovisuelle pour améliorer la connaissance mutuelle entre les îles et renforcer l'identité régionale. De 2007 à 2009, la COI a soutenu l'Association des Radiotélévisions de l'océan Indien (ARTOI), sur un financement de la coopération française d'un montant total de 126 000€. **Neuf numéros du magazine audiovisuel « ILE-OI » d'un format de 26 minutes ont déjà été diffusés**, permettant d'aborder des sujets d'intérêt régional comme la piraterie maritime, la pêche au thon, l'aquaculture, mais aussi de découvrir les réalités locales des différents Etats membres.

Le projet audiovisuel ORCA, vecteur d'intégration sous-régionale

Né en 2009 et porté par l'ARTOI avec l'appui de la COI, le projet ORCA (Outil Régional de Coopération audiovisuelle) représente un important vecteur d'intégration sous-régionale. Il prévoit de développer des magazines thématiques consacrés à la culture, l'histoire, l'économie, le développement, l'environnement et les identités plurielles des populations de la région, d'équiper chacune des télévisions membres de l'ARTOI d'un « téléport » (une station d'émission et de réception de reportages et de programmes audiovisuels par satellite), de former des professionnels des radios et des télévisions des îles de la région, d'apporter un soutien et une assistance technique aux chaînes de radio et de télévision membres de l'ARTOI, et de mener des opérations de communication grand public sur les projets de la COI. Les Etats membres doivent maintenant s'impliquer au plus haut niveau pour défendre ce projet auprès des partenaires financiers, notamment de l'AFD, et mobiliser les fonds nécessaires (le coût total du projet est estimé à 3 600 000 €).





5. DES PARTENARIATS DIVERSIFIÉS ET CONSOLIDÉS

DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS

Plate-forme de coopération régionale, la COI noue des partenariats avec des bailleurs de fonds, des agences de coopération internationale et régionale, des entreprises et des ONG. Au cours des 6 dernières années la COI a su diversifier ses partenariats, ce qui lui a permis de mettre en chantier de nombreuses activités dans plusieurs secteurs.

L'Union Européenne et la France (MAEE, AFD …) restent les principaux partenaires de la COI et représentent respectivement 67,1 % et 20,4 % des financements en 2009.

Mais à la suite des nombreuses missions effectuées en 2009 par le Secrétaire Général (New-York, Tunis, Johannesbourg), les partenariats ont été étoffés avec le système des Nations Unies (UNICEF, UNESCO, PNUD, PNUE, CEA…) et d'autres collaborations ont été nouées avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Secrétariat du Commonwealth… Des perspectives de coopération sont aussi ouvertes avec la Chine, pays très présent dans la région, mais aussi la Grèce. Et la COI entend aussi utiliser les Comores comme passerelle vers le monde arabe.



Réunion des partenaires de la COI aux Comores (avril 2009)

Un forum de concertation entre les partenaires de développement de la COI

Les partenariats se sont donc multipliés, consolidés (avec des domaines d'interventions plus étendus) et structurés. La diversification des partenariats exige en effet de mieux gérer les complémentarités et d'harmoniser les procédures. Suivant la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, la COI a organisé le 10 octobre 2008, à l'initiative de la Délégation de la Commission Européenne basée à Maurice, **un premier forum de concertation entre les partenaires de développement de la COI**. A l'issue de cette 1ère réunion, un mécanisme de coordination a été mis en place pour optimiser l'aide. En avril 2009, les partenaires ont assisté au Conseil de la COI et adhéré au principe de définir, chacun dans son domaine d'intervention, un programme pluriannuel avec la COI. Plutôt que d'avoir des petits projets ponctuels et morcelés, **les partenariats vont désormais passer par des programmes pluriannuels et la tendance est aussi aux cofinancements de certains projets (cf tableau p.58)**

COOPÉRATION ÉTROITE AVEC L'UNION EUROPÉENNE

L'Union Européenne est le partenaire privilégié de la COI. Le montant total de l'aide communautaire à la COI depuis sa création se chiffre à ce jour à plus de 100 million d'euros. Les fonds européens représentent encore actuellement près de 67,1% du total des financements de l'organisation en 2009.

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, l'Union Européenne négocie des Accords de Partenariat Economique (APE) avec les pays ACP répartis en groupes régionaux, pour accélérer leur développement économique et leur intégration dans l'économie mondiale, en conformité avec les règles de l'OMC. La COI fait partie du secrétariat du groupe Afrique Orientale et Australe-Océan Indien (AfOA-OI), au même titre que trois autres organisations sous-régionales, le COMESA (Marché commun des Etats d'Afrique de l'Est et de l'Ouest), l'IGAD (Autorité de Développement Intergouvernementale) et la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC). L'AfOA-OI regroupe 12 pays d'Afrique continentale et les 4 pays ACP de la COI (Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles-CMMS). La configuration du groupe AfOA-OI a changé avec la décision de l'EAC de négocier un APE séparément. L'Union européenne a signé en août 2009 un APE intérimaire avec 4 pays de l'AfOA-OI, en attendant de conclure un accord complet. Et lors de ces négociations sur l'accès aux marchés, le groupe CMMS a défendu avec succès des positions communes fortes.

La COI, coordinatrice des projets pêche et PEID pour l'AfOA-OI

Un Comité Interrégional de Coordination (CIRC) regroupant les 4 organisations sous-régionales (COI, COMESA, IGAD et EAC) a été mis en place pour préparer, mettre en œuvre et suivre les programmes de l'aide communautaire dans la région, afin d'écarter le risque de duplication des projets, dû aux multiples appartenances régionales des pays.

Trois secteurs concentrent plus de 85 % des financements du 10e Fonds Européen de Développement (FED) pour la période 2008-2013 (645 M€) : le commerce et l'intégration régionale, les infrastructures et les ressources naturelles. A l'instar du précédent Programme Indicatif Régional financé par le 9e FED à hauteur de 288 M€ , **la COI joue de nouveau le rôle de « chef de file » pour les projets axés sur les problématiques insulaires et le développement durable des ressources naturelles.** La COI va ainsi coordonner deux projets sur les Petites Economies Insulaires en Développement (PEID) et la pêche, pour l'ensemble de l'AfOA-OI. Et elle prévoit de s'impliquer dans d'autres projets régionaux, notamment ceux portant sur la biodiversité et la sécurité alimentaire qui seront instruits dès 2010.

La Réunion étant une région ultrapériphérique (RUP) de l'Union Européenne, elle n'est pas éligible au FED et finance donc directement sa participation aux projets de la COI. Mais elle participe à tous les projets de la COI grâce aux crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) qui vise à renforcer l'intégration de cette région dans son environnement régional. Un comité technique de coordination FED/FEDER s'est réuni en novembre 2009, à l'occasion du Comité des OPL, pour renforcer davantage l'implication de La Réunion dans son environnement régional et étudier les modalités d'une articulation entre les deux Fonds.



6.
UNE COI RESTRUCTURÉE, PLUS FORTE ET PLUS VISIBLE

RENFORCEMENT ET RESTRUCTURATION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

« La mondialisation , le nombre croissant de projets et la nécessaire diversification des sources de financement obligent la COI, comme les autres organisations, à adopter des normes de gestion internationale. La réforme institutionnelle, décidée par les Etats membres, vise en premier lieu à restructurer et renforcer le Secrétariat Général et constituera donc le premier grand chantier de mon mandat ». Callixte d'Offay, Secrétaire Général de la COI, Itw Diplomatys, septembre 2009

Pour mettre en œuvre les nouvelles orientations stratégiques de la COI et coordonner les projets dans les conditions d'efficacité, de transparence et de normalisation requises par les bailleurs de fonds, la COI a besoin de restructurer le Secrétariat Général et de renforcer ses moyens de fonctionnement en le dotant d'outils performants. Un système de gestion des performances et de nouvelles procédures sont actuellement mis en place. La première étape a consisté à **définir 6 Domaines d'Interventions,** sous la responsabilité du Secrétaire Général et des 5 chargés de mission, auxquels sont affectés un budget avec des résultats déterminés à atteindre. ***(cf tableau ci-dessous)***

Une réforme sous le signe de la modernisation et de la professionnalisation

La COI veut mobiliser toutes les ressources humaines institutionnelles, intellectuelles et financières et les organiser de manière efficiente. Les chefs de projets ont été sollicités pour réfléchir à la mutualisation des ressources et la recherche de la cohérence, de la visibilité et de synergies dans l'exécution des projets. **L'appropriation et la viabilité des projets sont les deux éléments clefs de cette restructuration.** Une matrice des projets a été établie pour trouver les financements manquants et un mécanisme de coordination piloté par le Secrétariat Général permet désormais de mieux organiser les partenariats et de clarifier les rôles entre les différents acteurs du développement. La bonne gouvernance de la COI et le renforcement de ses capacités contribueront à améliorer l'efficacité des actions qu'elle mène et sa crédibilité aux yeux des partenaires du développement.

Tableau de répartition des domaines d'interventions

Domaine d'interventions	*Gestionnaire*
DI n° 1 : Stratégie, Politique et Diplomatie	M. le Secrétaire Général de la COI
DI n° 2 : Economie, Commerce et Infrastructures	M. Raj Mohabeer
DI n° 3 : Pêche, Agriculture et Energies	M. Harijhons Léon Martial Razaka
DI n° 4 : Environnement et Ressources naturelles	Mme Gina Bonne
DI n° 5 : Développement humain et Sécurité régionale	Mme Denise Azais-Vely
DI n° 6 : Culture et Société	Mme Fatoumia Ali Bazi

► UNE COI RESTRUCTUREE, PLUS FORTE ET PLUS VISIBLE

CONSOLIDATION DU BUDGET, AVEC DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE ET DE TRANSPARENCE

«Il nous faut passer d'une culture de moyens et de procédures à une culture d'objectifs, de résultats et de responsabilité. Nous avons besoin d'avoir nos propres procédures qui nous permettent de gérer nous-mêmes nos propres projets. La déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide met beaucoup l'accent sur l'appropriation (ownership), qui permet d'harmoniser les différentes politiques d'aide des partenaires.» Callixte d'Offay, Secrétaire Général de la COI, novembre 2009

La COI a adopté une approche budgétaire intégrée à moyen terme reposant sur la performance, pour utiliser au mieux les ressources humaines et financières et optimiser son fonctionnement. En améliorant la planification et l'exécution des dépenses, cette approche vise à transformer le budget en un outil de décision davantage focalisé sur les résultats et leurs effets attendus et à utiliser la mesure de la performance et l'évaluation à des fins stratégiques pour **accroître l'efficience, définir les priorités et améliorer l'allocation des ressources.** Le Domaine d'Interventions (DI) est la nouvelle unité de spécialisation des postes de dépenses au sein du budget du Secrétariat Général de la COI. Les DI doivent rendre lisibles les politiques de la COI en termes de finalités, d'objectifs, de résultats et permettre d'identifier les moyens associés et les intervenants responsables. Le Secrétaire Général et les 5 chargés de mission ont désormais chacun un Domaine d'Interventions (DI), avec un portefeuille d'activités et un Budget de Performance.

Un Budget de Performance pilote pour 2010

Suite à la proposition du gouvernement mauricien de mettre un expert à la disposition de la COI, un groupe de travail a été mis sur pied en 2009 pour développer le Budget de Performance (BP) et le Système de Gestion de la Performance Individuelle (SGPI), puis mettre aux normes internationales le Règlement financier et les procédures de la COI (règles de passation des marchés …). Jusque-là, chacun des projets était exécuté selon la procédure du partenaire et ces procédures étaient parfois très compliquées et longues à mettre en place. Les manuels de procédures qui mettront en application le nouveau Règlement Financier sont en cours d'élaboration, inspirés des réglementations utilisées par plusieurs partenaires de la COI (FED, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, AFD, COMESA,…) et des recommandations de l'OCDE. Si ces procédures sont éligibles à la Convention de contribution de l'Union Européenne, elles pourront être la norme acceptée par les autres partenaires. Le BP et le SGPI vont démarrer à titre expérimental en 2010, et cette phase pilote sera évaluée par des auditeurs.

Les objectifs ambitieux de la COI sont désormais soumis à une obligation de résultat. La professionnalisation des équipes et l'évaluation des performances permettront de confier davantage de fonds à la COI en totale confiance et responsabilité.

PLUS GRANDE VISIBILITÉ

« Je me suis rendu compte que la COI était peu connue ou mal connue des populations. Celles-ci n'en voient pas les bénéfices immédiats et certains projets leur paraissent lointains, trop techniques ou rébarbatifs. C'est pour que les populations connaissent le bien fondé des projets de la COI, créés pour améliorer leur qualité de vie, que la communication est une des priorités de mon mandat »

Callixte D'Offay, Secrétaire Général de la COI, interview à la presse, juin 2009.

La COI souffre depuis des années d'un déficit de visibilité. Si sa communication s'est améliorée (interventions fréquentes du Secrétaire Général, magazine audiovisuel Ile-OI, site internet, bulletins trimestriels, articles sur le site du MAEE *Latitude France*), elle reste encore insuffisante et les actions de la COI ne sont pas assez visibles. Elle doit pourtant démontrer l'efficacité de ses actions et de ses financements, défendre son budget et ses moyens auprès de ses partenaires bailleurs et mettre en exergue sa valeur ajoutée par rapport à d'autres organisations régionales souvent plus connues. Cette nécessité est d'autant plus grande que le nombre des projets qu'elle gère s'est considérablement accru ces dernières années et que le paysage de l'aide internationale s'est complexifié. **Communiquer est donc devenu indispensable à la Commission pour soutenir son activité et valoriser l'impact de ses actions. Le Secrétaire Général en a fait une priorité de son mandat.** L'objectif est de doter la communication d'une stratégie et d'une organisation interne efficace, ainsi que des moyens nécessaires pour améliorer la visibilité et l'influence de la COI sur la scène régionale et internationale.



La communication, enjeu stratégique

Dans le cadre du Fonds d'expertise et de renforcement de capacité accordé par l'AFD (subvention de 350 000 euros), une enveloppe de 200 000 euros va être consacrée à cet objectif. Ces fonds vont permettre de financer début 2010 la prestation d'un consultant qui sera chargé, après avoir établi un diagnostic de la situation et des besoins, de proposer et de mettre en œuvre une organisation et une stratégie de communication, ainsi qu'un plan d'action et de moyens appropriés au sein de la COI. L'AFD a offert son expertise pour le pilotage du recrutement et le suivi de la prestation du consultant. **La création d'une Cellule de communication, rattachée au Secrétaire Général, est à l'étude.**

Si la communication réussit à faire passer des informations de qualité et des messages forts vers un public ciblé au moyen d'outils adaptés, elle assurera en retour à la Commission une plus grande adhésion des partenaires de développement aux actions qu'elle mène et elle favorisera, dans un cercle vertueux à la fois le renforcement de ses moyens et de sa visibilité auprès des populations bénéficiaires de la région.

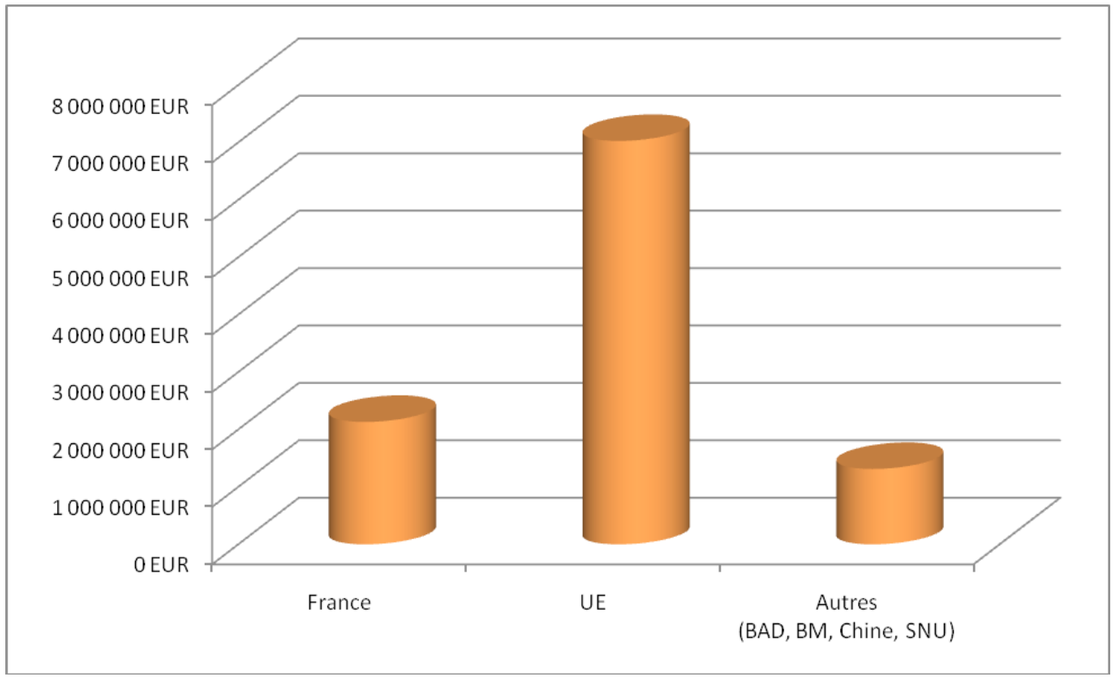


ANNEXES

PARTENARIATS DE LA COI

Bailleur	Projet ou appui logistique Intitulé	Période et durée	Montant total du projet ou de l'appui	Montant des engagements financiers en 2009
Banque africaine de développement	Appui à l'Initiative Régionale de prévention du VIH/sida/IST (AIRIS)	2005-2008 (prolongation 2010)	6 410 000 EUR	878 036 EUR
Banque Mondiale	Projet de développement des voies maritimes et de prévention de la pollution côtière et marine pour l'ouest de l'océan Indien (WIOMHP)	2008-2011	2 068 000 EUR	168 714 EUR
Chine	Renforcement des capacités humaines et matérielles du Secrétariat Général	2009	34 483 EUR	34 483 EUR
France (AFD)	Fonds d'expertise et de renforcement des capacités	2009-2011	400 000 EUR	100 000 EUR
France (AFD)	Réseau de Surveillance et d'Investigation des Epidémies (RSIE) - AFD	2009-2012	5 600 000 EUR	998 629 EUR
France (Conseil général de La Réunion)	Observatoire des droits de l'enfant de la région de l'océan Indien (ODEROI)	2004-2010	100 000 EUR	40 511 EUR
France (FFEM)	Projet Adaptation au changement climatique (ACClimate)	2008-2011	1 000 000 EUR	76 568 EUR
France (FFEM)	Réseau des Aires Marine Protégées des pays de la COI	2006-2009 (prolongation 2010)	1 000 000 EUR	146 738 EUR
France (MAEE)	Assistance technique à la COI et aux projets (annuelle et renouvelable)	2008-2010	930 000 EUR	540 000 EUR
France (MAEE)	Base de données cétacés	2009	50 000 EUR	50 000 EUR
France (MAEE)	Projet Adaptation au changement climatique (ACClimate)	2008-2011	495 000 EUR	130 000 EUR
France (Région Réunion)	Communication - 1 Volontaire du progrès	2009-2010	20 000 EUR	10 000 EUR
France (Région Réunion)	Projet Adaptation au changement climatique (ACClimate)	2008-2011	215 000 EUR	40 000 EUR
Total France			**9 810 000 EUR**	**2 132 446 EUR**
Nations Unies (FIDA)	Initiative régionale pour l'agriculture durable	2009-2012	750 000 EUR	0 EUR
Nations Unies (ONUSIDA)	Appui à l'Initiative Régionale de prévention du VIH/sida/IST (AIRIS)	2005-2008 (prolongation 2010)	345 000 EUR	68 085 EUR
Nations Unies (UNICEF)	Observatoire des droits de l'enfant de la région de l'océan Indien (ODEROI)	2004-2010	345 000 EUR	142 147 EUR
Nations Unies (PNUD)	Observatoire des droits de l'enfant de la région de l'océan Indien (ODEROI)	2004-2010	83 000 EUR	21 500 EUR
Total Nations Unies			**1 523 000 EUR**	**231 733 EUR**
Union européenne	Appui institutionnel - Comité Inter Régional de Coordination (CIRC) - 1 AT	2009	100 000 EUR	100 000 EUR
Union européenne	Plan régional de surveillance des pêches	2007-2010	7 000 000 EUR	2 608 485 EUR
Union européenne	Programme régional d'appui aux technologies de l'information - Appui au TIC	2004-2009	2 000 000 EUR	358 000 EUR
Union européenne	Programme régional de gestion des ressources marines et côtières	2006-2011	18 000 000 EUR	3 567 397 EUR
Union européenne	Programme régional de marquage des thons	2004-2009	14 000 000 EUR	392 693 EUR
Total Union européenne			**41 100 000 EUR**	**7 026 575 EUR**
		Total	**60 945 483 EUR**	**10 471 987 EUR**

PARTENARIATS DE LA COI



Engagements financiers en 2009

BUDGET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL EN 2009

Dépenses prévisionnelles (en roupies mauriciennes)		**% du budget**
Personnel	12,899,614	61%
Frais de fonctionnement	2,654,600	13%
Frais de déplacement	2,977,482	14%
Appui aux projets	1,251,000	6%
Autres frais et dépenses	1,344,000	6%
Total	**21,126,696**	**100%**
Recettes (contribution des Etats membres)		Clé de répartition
Comores	1,267,602	6%
France (Réunion)	8,450,678	40%
Madagascar	6,126,742	29%
Maurice	4,225,339	20%
Seychelles	1,056,335	5%
Total	**21,126,696**	**100%**
Total en Euros	**491,319**	

INDEX DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACClimate	Adaptation au changement climatique
ACP	Afrique, Caraïbe, Pacifique
AFD	Agence française de développement
AFOA-OI	Afrique orientale et australe et océan Indien
AFRITAC	Africa Regional Technical Assistance Center (Centre régional d'assistance technique en Afrique)
AIF	Agence intergouvernementale de la Francophonie
AIRIS	Appui à l'initiative régionale de prévention des infections sexuellement transmissible et du Sida
AMESD	African Monitoring of the Environment for Sustainable development (Surveillance de l'environnement en Afrique pour le développement durable)
AMP	Aire marine protégée
ANT	Acteurs non étatiques
AOSIS	Alliance of Small Island States (Alliance des petits Etats insulaires)
APE	Accord de partenariat économique
APIOI	Association des ports des îles de l'océan Indien
ARTOI	Association des radios et télévisions de l'océan Indien
ASCLME	Agulhas and Somali Current Large Marine Ecosystems Project (Projet sur les grands écosystèmes marins d'Aghulas et de Somalie)
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
BP	Budget de performance
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRC	Comité inter-régional de coordination
Groupe CMMS	Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles
CCNUCC	Convention cadre des Nations-unies sur le changement climatique
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Common Market of Eastern and Southern Africa (Marché commun d'Afrique orientale et australe)
CREM	Centre régional d'excellence multidisciplinaire
CTOI	Commission thonière de l'océan Indien
DCE	Délégation de la Commission européenne
DGCID	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DI	Domaine d'interventions
DSR/PIR	Document de stratégie régionale / Programme indicatif régional
EAC	East African Community (Communauté des Etats d'Afrique de l'est)
EASSy	Eastern Africa Submarin Cable System (Système de câble sous-marin d'Afrique de l'est)
EFOI	Entreprendre au féminin océan Indien
EOI	Entité opérationnelle indépendante
FAO	Food and Agricultural Organisation of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FCR	Fonds de Coopération Régionale de la Réunion
FED	Fonds européen de développement

FEDER	Fonds européen de développement régional
FEIOI	Forum économique des îles de l'océan Indien
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FMI	Fond monétaire international
GIC	Groupe international de contact
GIZC	Gestion intégrée de la zone côtière
GMES	Global Monitoring for Environnement and Security (Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité)
IGAD	Inter Governmental Authority for Development (Autorité intergouvernementale pour le développement)
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
IST	Infection sexuellement transmissible
LION	Lower Indian Ocean Network (Câble sous-marin à fibre optique LION)
M€	Million d'euros
MAEE	Ministère (français) des affaires étrangères et européennes
MarPol	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires)
MIH	Mauritius Institute of Health (Institut de santé de Maurice)
MoU	Memorandum of Understanding (Protocole d'accord)
NEPAD	New Partnership for Africa's Development (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)
ODEROI	Observatoire des droits de l'enfant dans la région océan Indien
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OPL	Officiers permanents de liaison
ORCA	Outil régional de coopération audiovisuelle
PEID	Petits Etats insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PVVIH	Personnes vivant avec le virus du sida
PRATIC	Programme régional d'appui aux technologies de l'information et de la communication
PRPV	Programme régional de protection des végétaux
ProGeCo	Programme régional de gestion durable des zones côtières – RECOMAP (Ang)
RAMP	Réseau des Aires Marines Protégées
RCC	Réduction des risques de catastrophes
REFAMP	Réseau des femmes africaines parlementaires et Ministres
RSI	Règlement sanitaire international
RSIE	Réseau de surveillance et d'investigation des épidémies
RUP	Région ultra-périphérique
SAC	Stratégie d'aide au commerce
SADC	Southern African Development Community (Communauté de développement de l'Afrique australe)
SAMSA	South African Maritime Safety Authority (Autorité de sûreté maritime de l'Afrique du sud)
SCS	Surveillance, contrôle et suivi

SEACOM	South East Asia Commonwealth Cable
SEAS	Surveillance de l'environnement assistée par satellite
SEGA	Surveillance des épidémies et de gestion des alertes
SEGANET	Submarin Extended Gateway Network of the Indian Ocean (Connectivité par câble sous-marin des îles de l'océan Indien)
SGPI	Système de gestion de la performance individuelle
Sida	Syndrome de l'immuno-déficience acquise
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UCCIOI	Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien
UE/DG	Union européenne/Direction générale
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNICEF	United Nations Children's Emergency Fund (Organisation des Nations Unies pour l'enfance)
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme)
UNODC	United Nations Office on Drugs and Crime (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime)
URSIDA	Médecine d'urgence et lutte contre le SIDA
UOI	Université de l'océan Indien
VIH	Virus de l'immuno-déficience humaine
VMS	Vessel Monitoring System (Système de surveillance des navires par satellite)
WIO-LaB	Addressing Land-based activities in the Western Indian Ocean (Projet de traitement des activités terrestres dans l'océan Indien)
WIOMER	Western Indian Ocean Marine Ecoregion (Ecorégion marine des Iles de l'océan Indien occidental)
WWF	World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature)
ZEE	Zone économique exclusive

PERSONNEL DE LA COI au 31décembre 2009

NOM - PRENOM	FONCTION	NATIONALITE	Email
SECRETARIAT GENERAL DE LA COI			
M. d'OFFAY Callixte	Secrétaire Général	Seychellois	callixte.doffay@coi-ioc.org
M. MOHABEER *Raj*	Chargé de Mission	Mauricien	raj.mohabeer@coi-ioc.org
Mme AZAIS-VELY Denise	Chargée de Mission	Française	denise.azais-vely@coi-ioc.org
Mme ABDOULKARIM BAZI Fatoumia	Chargée de Mission	Comorienne	fatoumia.bazi@coi-ioc.org
Mme BONNE Gina	Chargée de Mission	Seychelloise	gina.bonne@coi.intnet.mu
M. RAZAKA Léon Martial	Chargé de Mission	Malgache	harijhons.razaka@coi-ioc.org
M. CUSHMAJEE Vicky	Chef de Service Administratif et Financier	Mauricien	vicky.cushmajee@coi-ioc.org
Melle HOUAREAU Christine	Assistant Comptable	Seychelloise	christine.houareau@coi-ioc.org
Mme NELLUN Régine	Comptable Suivi-Projets	Mauricienne	regine.nellun@coi-ioc.org
Mme LAW WAI Shirley	Assistante du Secrétaire Général	Mauricienne	shirley@coi-scs.org
M. RASEMBOARIMANANA Jacquot	Responsable Informatique	Malgache	jacquot.rasemboarimanana@coi-ioc.org
En cours de recrutement	Documentaliste/ Archiviste		
Mlle PICCIOLI Sarah	VP en Communication	Française	Sarah.piccioli@coi-ioc.org
Mme SEVATHIAN Nathalie	Secrétaire	Mauricienne	nathalie.sevathian@coi-ioc.org
Mme GOREEBA Suneeta	Secrétaire	Mauricienne	suneeta.goreeba@coi-ioc.org
Mme BHURTAH Amreeta	Secrétaire	Mauricienne	amreeta.bhurtah@coi-ioc.org
Mme BOURDON SANASSEE Francine	Secrétaire	Mauricienne	francine.bourdon-sanassee@coi-ioc.org
Melle GOVINDA Lovevina	Réceptionniste	Mauricienne	lovevina.govinda@coi-ioc.org
Mme GOVINDA Minta	Agent de service	Mauricienne	
M. VALAYDON Chandragasen	Planton	Mauricien	
M. BUGNATH Leekunt Raj	Chauffeur du Secrétaire Général	Mauricien	
M. TONTA Jean-Marie	Agent de maintenance/ Chauffeur/Planton	Mauricien	
M. MANOHUR Bijaye	Jardinier	Mauricien	
CIRC – Secrétariat Général COI			
M. ANDRIANANTOANINA Gilbert	Project Manager IRCC	Malgache	gilbert.andrianantoanina@coi-ioc.org
ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES			
M. GAUDECHOUX Jean Paul	Assistant Technique Environnement et Ressources Naturelles	Français	jeanpaul.gaudechoux@coi-ioc.org
COOPERATION UNIVERSITAIRE			
Mme DUTAUR Laure	Assistante Technique Enseignement Supérieur et Recherche	Française	laure.dutaur@coi-ioc.org

PERSONNEL DE LA COI au 31décembre 2009

NOM - PRENOM	FONCTION	NATIONALITE	Email
AIRIS			
Dr Ng MAN SUN Renaud	Administrateur	Mauricien	renaud.ngmansun@coi-ioc.org
Dr ETCHEPARE Michel	Médecin Epidémiologiste	français	michel.etchpare@coi-ioc.org
M. MISAGO Jacques	Expert en acquisitions	Burundais	jacques.misago@coi-ioc.org
Mme RASOLOARIMANANA Tokiniaina	Chargée de Communication et en Genre	Malgache	toky.rasoloarimanana@coi-ioc.org
M. MOHER Ramjuttun	Assistant en Communication	Mauricien	dhiren.moher@coi-ioc.org
M. RAKOTONDRAVELO Rijason	Comptable	Malgache	rijason.rakotondravelo@coi-ioc.org
Mme KOLLEY Corinne	Secrétaire en appui à la Chargée de Formation et du Comptable	Mauricienne	corinne.kolley@coi-ioc.org
Mme LAM Pascale	Secrétaire de direction	Mauricienne	pascale.lam@coi-ioc.org
M. DOKARRY Nandesh	Informaticien	Mauricien	nandesh.dokarry@coi-ioc.org
M. BEEKAWOO Darmendra	Chauffeur	Mauricien	
M. BEEKAHARRY Veenode	Planton - jardinier	Mauricien	
Mme APPADOO Veena	Femme de ménage	Mauricienne	
RECOMAP/PROGECO			
M. DE SAN Michel	Coordonnateur régional – Chef d'équipe	Belge	michel.desan@coi-ioc.org
M. ORILIA Lamberto	Chargé administratif et financier	Italien	lamberto.orilia@coi-ioc.org
M. ANDERSON James	Spécialiste de la pêche	Anglais	james.anderson@coi-ioc.org
M. ABOUBACAR Tayffa Hassanali	Spécialiste en développement local et appels à propositions	Comorien	hassanali.tayffa@coi-ioc.org
Dr WIEDEMEYER Winfried	Spécialiste en gestion intégrée des zones côtières	Allemand	winfried.wiedemeyer@coi-ioc.org
M. RENAUD Pierre Yves	Expert en évaluation	Français	pierreyves.renaud@coi-ioc.org
M. SEESAHA Ajay	Responsable informatique	Mauricien	ajay.seesaha@coi-ioc.org
M. NARAYANEN Pooben	Chargé de communication	Mauricien	pooben.narayanen@coi-ioc.org
Dr AGATHE Henri	ICZM officer	Mauricien	henri.agathe@coi-ioc.org
M. GEERJANAN Yogesh	Assistant administratif	Mauricien	yogesh.geerjanan@coi-ioc.org
Mme NAMDARKHAN Umme	Assistante en communication	Mauricienne	umme.namdarkhan@coi-ioc.org
Mme LAU YOU HIN Kim	Secrétaire de direction	Mauricienne	kim.lau@coi-ioc.org
Mme MANNICK Bhoomika	Assistante administrative en GIZC	Mauricienne	bhoomika.mannick@coi-ioc.org
Mlle SOOBRAMANIEN Ruby	Programme Assistant	Mauricienne	ruby.soobramanien@coi-ioc.org
M. GODER Wesley	Chauffeur	Mauricien	
Mme NADOOA Anoushka	Femme de ménage	Mauricienne	

PERSONNEL DE LA COI au 31décembre 2009

NOM - PRENOM	FONCTION	NATIONALITE	Email
ODEROI			
Mme GOPAUL Mariam	Chef de projet	Mauricienne	m.gopaul@uom.ac.mu
M. NIOBE Dominique	Statisticien social	Français	dniobe@oderoi.org
Mme MOOROOVEN Keereejee	Secrétaire administratif et financier	Mauricienne	keereejee@oderoi.org
M. AROKEUM Henri	Employé d'entretien	Mauricien	
AMESD			
M. CARNUS François	Assistant technique	Français	francois.carnus@amesd.org
PLAN REGIONAL DE SURVEILLANCE DES PECHES			
M. NICOLAS Xavier	Coordonnateur technique régional	Français	xavier.nicolas@coi-ioc.org
Mme FANJANIRINA Jérômine	Comptable	Malgache	jeromine.fanjanirina@coi-ioc.org
Mme RAMSAROOP Nandini	Secrétaire	Mauricienne	nandini.ramsaroop@coi-ioc.org
Mme BUGNAUTH Kavita	Agent de service	Mauricienne	
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE			
M. MONTFRAIX Brice	Chef de projet	Français	brice.montfraix@coi-ioc.org
Mme LEBRETON Isabelle	Assistante Administrative et Financière	Mauricienne	isabelle.lebreton@coi-ioc.org
M. RAYBAUD Mickael	VP en Communication	Français	
AUTOROUTE MARITIME			
M. PRAYAG Raj	Coordinateur régional	Mauricien	raj.prayag@coi-ioc.org
SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE - RSIE			
M. FLACHET Loïc	Chef de Projet	Français	loic.flachet@coi-ioc.org
M. LEPEC Richard	Assistant technique	Français	richard.lepec@coi-ioc.org
Mme MULLEGADOO Audrey	Secrétaire	Française	audrey.mullegadoo@coi-ioc.org
Mme AH YEN Pauline	Assistante Administrative et Financière	mauricienne	pauline-ahyen@coi-ioc.org
M. POKHUN Mahen	Chauffeur	mauricien	

Un grand merci à toute l'équipe de la COI qui a permis la réalisation de ce rapport annuel et à la Présidence française de la COI pour son appui financier.

Imprimé par Copyquick en mars 2010

© Crédits photos : ARVAM Réunion ; COI ; G. LAMBRUN/PRATIC ; J.C. REY/AIRIS ; MEGAPTERA

© Copyright Commission de l'océan Indien, 2010

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit.

Texte original : français

Commission de l'océan Indien

Q4, Avenue Sir Guy Forget, B.P. 7

Quatre Bornes, Maurice

Courriel : secretariat@coi-ioc.org

Site web : http://www.coi-ioc.org